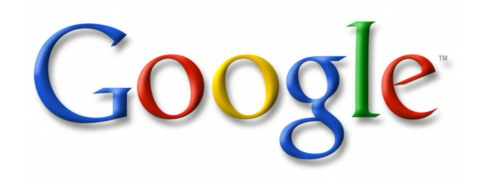


LES

NEUF PREUX

GRAVURE SUR BOIS

DU COMMENCEMENT DU QUINZIÈME SIÈCLE

FRAGMENTS

de l'Hôtel-de-Ville de Metz.

PAU,
IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE É. VIGNANCOUR.

1864.


THEEK GENT

LES

NEUF PREUX

GRAVURE SUR BOIS

DU COMMENCEMENT DU QUINZIÈME SIÈCLE

FRAGMENTS

de l'Hôtel-de-Ville de Metz.

PAU,
IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE É. VIGNANCOUR.

1864.

AVIS.

La trouvaille faite aux archives de l'Hôtel de ville de Metz en 1861, et signalée à la Société d'Archéologie et d'Histoire de la Moselle, n'avait d'abord excité qu'une indifférente curiosité. La question de savoir si cette épreuve xylographique était du commencement, du milieu ou de la fin du XVe siècle, n'offrait que peu d'attrait.

Un savant justement réputé en pareille matière, mais dont la modestie ne permet qu'à ses plus intimes amis de profiter de ses lumières, M. le Baron de Salis, s'était empressé d'en prendre un calque. Il lui assignait l'année 1461 comme limite la plus moderne, et 1431 comme point de départ le plus éloigné. Il hasardait même une conjecture qui l'aurait réserrée entre l'avènement de René à la couronne de Lorraine et Bar et la publication des indulgences d'Eugène IV à Pont-à-Mousson, en 1444.

Le sujet de cette gravure n'étant pas connu, il était difficile de la rattacher d'une manière certaine à ces événements.

Dans la séance du 8 août, le vice-président de la société, crut devoir l'indiquer à l'attention de ses confrères, l'existence des neufs Preux à Metz révélant une ancienneté plus grande qu'on ne l'avait jugée. Pour lui, le caractère des costumes analogues à ceux que donnent à Metz et en Lorraine des monuments datés, rappelle le commencement du XVe siècle et les signes retracés sur le bouclier de Godefroid de Bouillon se rapportent parfaitement, non pas aux indulgences de 1444 ou à l'avènement de René d'Anjou en 1431, mais à son arrivée en Lorraine, de 1418 à 1421.

Peut-être me suis-je laissé aller trop au désir de primer le St-Christophe de 1423 et la Vierge de Bruxelles de 1418. Cependant ce que j'appris de la suite du *Musée Britannique* (1464 à 1466), ce que je vis de celles de *Berry*, de l'F de M. Sauvageot (152.) et du *Triomphe des Preux* (1487), ne fit que confirmer mon appréciation, que je consignai de nouveau.

Le secrétaire perpétuel de la Société, M. de Bouteiller, développait en même temps ces idées et adoptait la date de 1421.

Plus tard, M. Vallet de Virivile voulut se rendre compte, *de visu*, du mérite de la pièce messine. Il obtint son déplacement par l'entremise de M. le Ministre de l'intérieur, et en fit faire un fac-simile très-correct par M. Pilinski.

Confirmant ce que j'avais dit des Preux, après examen attentif des considérations posées par M. de Salis, des filigranes et de la marque du papier, il adopta la date de 1461 et supposa que l'épreuve miraculeusement conservée était défectueuse et fut employée comme *maculature*. « Que si l'on écarte cette conjecture, dit-il, il conviendrait de reculer *au moins de quelques années* la date assignée à la confection de cet imprimé. La pièce aurait été réformée comme surannée et démodée. » « Cette estampe remonte évidemment à une époque contemporaine de Guttemberg. »

M. Vallet de Viriville ne s'est point préoccupé des relations qui pouvaient exister entre cette image populaire et l'événement auquel on doit la rattacher.

Voilà l'état de la question, au 19 novembre 1863. En mettant sous les yeux de tous, ce qui a été imprimé jusqu'alors, *en y ajoutant de nombreuses notes* et un appendice, nous appelons les observations de chacun sur un fait intéressant à plusieurs titres.

C[te] F. van der STRATEN-PONTHOZ.

Pau, 20 mars 1864.

LES NEUF PREUX

GRAVURE SUR BOIS DU COMMENCEMENT DU QUINZIÈME SIÈCLE

FRAGMENTS DE L'HÔTEL-DE-VILLE DE METZ (*).

Extrait du Bulletin de la Société d'Archéologie et d'Histoire de la Moselle.

SÉANCE DU 10 AVRIL 1861.

Présidence de M. Victor Simon, conseiller à la cour impériale.

Rapport de M. de Braux. — M. Proth, archiviste. — 1450-1460. — Note de M. le baron de Salis; 1431-1461. — Observations de M. Cailly.

Bulletin, p. 62 à 67.

M. de Braux donne lecture en ces termes d'une note sur la découverte faite à Metz d'une gravure antérieure au milieu du quinzième siècle :

« Monsieur Proth, archiviste de l'hôtel de ville, vient de découvrir un monument xylographiqne du plus haut intérêt. Cette pièce curieuse, du format in-folio (1) se trouvait sous la garde d'un registre de comptes de l'année 1460. Cette indication nous permet d'assigner à notre gravure une date approximative. En effet, ce registre fait partie d'une suite d'autres registres qui portent des reliures du temps; d'ailleurs les notes qui couvrent les marges d'un certain nombre ne permettent

(*) M. le docteur Finot, occupé de recherches sur les places fortes du pays Messin, signala le premier deux estampes extraordinaires à M. l'Archiviste et à M. le baron de Salis qui en reconnut l'importance et en prit des calques, sans avoir toutefois constaté leur sujet.

(1) Les deux fragments avaient été rapprochés et semblaient ne former qu'une seule image oblongue, de 0,30 de haut sur 0,45 environ de large.

pas de douter de ce fait. Ainsi nous ne pouvons donner à notre gravure une date postérieure à 1460. De plus il est extrêmement probable que le relieur a employé uue gravure déjà ancienne ; nous pouvons donc donner à cette pièce la date de 1450. Quoiqu'il en soit, d'ailleurs, Metz possède un des monuments les plus anciens de l'art qui a remplacé la miniature et amené la découverte de l'imprimerie.

La planche gravée, qui nous occupe, se composait de quatre personnages. Malheureusement il ne reste d'un des personnages que le bout du pied. Les trois autres, qu'une légende rimée fait connaître, sont Josué, David et Godefroid de Bouillon. Quant au personnage manquant, il se trouvait entre David et Godefroid de Bouillon, et représentait prodablement un héros de la croisade (1). La présence de Godefroid de Bouillon en regard de Josué et de David, autorise à voir dans cette gravure un parallèle entre les héros de l'ancienne loi et les conquérants de la Terre-Sainte. Les trois personnages sont couverts de l'armure des chevaliers du quinziéme siècle, et sans la légende et les attributions qui se trouvent sur la bannière et sur le bouclier des héros de l'ancienne loi, on ne pourrait voir en eux que les contemporains de Jeanne d'Arc et de Dunois; car, sauf une espèce de tiare que porte Josué et la couronne du roi David, leur armure est de tous points conforme à celle de ce temps (2). Les deux personnages antiques offrent de curieux renseignements pour l'étude du costume de l'époque, et nous montrent combien le blason était dans les mœurs du temps, puisque Josué et David portent sur leur bannière et leur bouclier des armoiries qui rappellent un trait saillant de leur histoire : Josué porte un soleil en mémoire du miracle opéré en sa faveur (3), et la harpe de David nous rappelle Saül et sa démence vaincue. Cette étude est fort intéressante sans doute, mais l'intérêt historique qui s'attache à l'écu de Godefroid de Bouillon rend bien plus précieuse encore la découverte de M. Proth. En effet, les armes de Godefroid

(1) C'était Judas Machabée.

(2) V. plus loin, séance du 8 août, p. 10.

(3) Généralement on lui attribue un basilic ou dragon.

de Bouillon n'avaient jamais été blasonnées d'une façon aussi complète.

L'écu du héros est divisé en deux parties qui ne portent aucune indication de couleurs ni d'émaux. Sur la première se trouve en chef la couronne d'épines, au centre, la bande chargée de trois aiglettes ou alérions, en pointe les tours de Bouillon (1).

La seconde partie est chargée de la croix de Jérusalem.

La présence des trois alérions sur l'écu de Godedroid rappelle cette glorieuse prétention des ducs de Lorraine à une commune origine avec le roi de Jérusalem, et nous permet d'attribuer à la Lorraine et peut-être à Metz, pays voisin, la production de cette gravure, et ces titres nous semblent suffisants pour que la Société d'archéologie de la Moselle en publie un fac-simile. »

Un de nos plus honorables et plus érudits concitoyens, (M. le baron de Salis), a été assez bon pour ajouter à la communication de M. de Braux la note suivante dont nous lui savons un gré infini et qu'il veut bien nous autoriser à publier :

« Ce registre qui est encore dans son ancienne reliure, contient la minute originale des dépenses faites par la cité, non pas en 1460 comme on le croit, mais de 1461 à 1464 inclusivement : et si les premieres lignes en sont effectivement datées du mois de février 1460, cela tient uniquement à la différence des styles ; l'année à cette époque ne finissant à Metz que le 24 mars, veille de l'Annonciation, près de trois mois plus tard que maintenant.

La gravure ne porte malheureusement pas la date de son exécution ; mais comme elle a été retirée de l'intérieur du dos et de la couverture du registre, et qu'ainsi elle a été employée *comme vieux papier* (2) dans la confection de sa reliure, il est indubitable qu'elle est plus ancienne que celui-ci ; or, voici

(1) Le château de Bouillon et la Couronne d'Epines indiquent un artiste local et un religieux.

(2) Cette observation, faite déjà par le rapporteur, est importante. M. Vallet de Viriville la renouvelle et admet aussi qu'une épreuve incorrecte aurait pu être réformée et employée par le relieur comme *maculature*.

des preuves sans réplique, à mon avis, que cette reliure est de 1461 au plus tard :

1° Les fiches en parchemin qui servent à tourner les feuillets sont tellement usées et encrassées, qu'elles ont certainement servi de 1461 à 1464, époque où le registre a été sans cesse feuilleté; elles ont donc été apposées en 1461 au plus tard, mais postérieurement à la rognure des marges qui les aurait emportées, et par conséquent à la reliure qui est donc aussi de 1461 au plus tard;

2° Il y a des chapitres, celui des soldoyeurs, par exemple, pour lesquels on n'avait pas réservé assez de feuillets blancs, et dont on a été obligé de reporter la suite à la fin du volume, autre preuve qu'il a été relié avant d'être écrit, car sans cela rien n'eût empêché de l'envoyer au relieur en réunissant tous les cahiers d'un même chapitre;

3° D'autres chapitres, ouverts aussi en 1461, commencent indifféremment vers le milieu, ou même à la fin de cahiers dont tous les autres feuillets sont restés en blanc, ce qui serait inexplicable si l'on n'admet pas que le volume était déjà relié à cette époque, puisqu'on ne comprendrait pas que l'écrivain établissant ses chapitres sur des cahiers séparés, en eût ainsi commencé plusieurs sur le dernier ou l'avant-dernier feuillet, et en laissant inutilement en blanc tous ceux qui précèdent;

4°. L'écriture descend si bas sur un assez grand nombre de feuillets, et rase de si près la marge inférieure du volume, qu'il ne serait vraiment pas possible, s'il n'eût pas été rogné et relié avant d'être écrit, que le couteau de l'ouvrier n'en eût pas emporté au moins quelques lettres, ce qui n'est cependant pas arrivé une seule fois.

Ainsi ce registre a été relié avant d'être écrit, c'est-à-dire en 1461 au plus tard, et la gravure qu'elle contenait est antérieure par conséquent à cette année; et comme il est également certain qu'elle est postérieure à 1431, *commencement du règne de René Ier, qui a introduit dans les armes de Lorraine la croix de Jérusalem qu'on aperçoit sur le bouclier de Godefroid de Bouillon, on doit en conclure qu'elle a été exécutée de 1431 à 1461* (1).

(1) Si c'était le portrait de René, duc de Lorraine et de Bar en 1431, on lui eût donné son blason complet; c'est le portrait de Godefroid de Bouillon, roi de Jérusalem et « *duc de Lorraine, après ses ancessours* ».

J'ajouterai comme simple conjecture de ma part, qu'elle a été vraisemblablement faite à l'occasion des indulgences accordées par le pape Eugène IV pour subvenir aux dépenses de la guerre contre les Turcs qui menaçaient déjà Constantinople, et qu'il serait bien difficile de trouver *dans l'histoire de ce temps d'autre événement qui se rapporte d'une manière plus frappante à la composition de cette gravure* (1). Elle serait donc antérieure au mois de mars 1444, époque où ces indulgences ont été publiées à Pont-à-Mousson, au milieu d'un concours immense de fidèles ; il n'y aurait plus lieu dès lors de s'étonner qu'on l'ait trouvée dans les archives de la ville de Metz, où l'on peut supposer que les Messins en auront déposé tous les exemplaires qui se trouvaient dans les bagages de la duchesse Isabelle qu'ils dévalisèrent lorsqu'elle se rendait à cette cérémonie, ce qui a été en partie cause de la guerre que René leur déclara et du mémorable siége qu'ils supportèrent en cette même année 1444. »

Enfin M. Cailly a complété l'étude de cette curieuse gravure par une notice d'un caractère plus particulièrement philologique dont voici les termes :

« .... Je viens vous remettre le fac-simile de la gravure que vous m'aviez confiée pour en déchiffrer les sixains qui accompagnent les figures. Les voici au net :

SOUS JOSUÉ :

Des enfans d'Israël fuge comment ameis
Quant Dieus fit par miracle le soleil areister
Le fleuve Jordan partir et passay Rouge meir
Les mescréans ne peurent contre moi dureir
De xxxij royalmes fige les Roys tueis
Xiiij[c] ans devant que Dieu fut neis.

SOUS DAVID :

Je trouvay son de harpe et de psaltérion
Et Golias mort le grant gayant félon
En plusieurs grans batailles me tuit-on
Et après le Roy Saul je tins la Région
Et si prophétisay de Dieu l'annuntiation
....

(1) L'accession de René, fils *du roi de Jérusalem*, à la double couronne de Lorraine et de Bar en 1418, est plus en rapport avec cette image.

SOUS GODFROY DE BOUILLON :

Je fus duc de Lorraine après mes ancessours
Et si tins de Boullon les palais et les tours
En plain de comeine desconfis la massour
Le Roy comeinarent occis par fort atour
Jérusalem conquis, Antyoche au retour
Que fut xie ans après nostre Seignour. (1)

Le premier sixain ne présente rien de remarquable si ce n'est l'anachronisme qui attribue à Josué le miracle du passage de la Mer Rouge (2).

Le second n'est pas complet. Le dernier vers a disparu. L'on ne pourrait que rétablir une rime qui serait sans doute le mot *incarnation* et refaire un vers dans le genre de ceux qui terminent les deux autres sixains. Le plus sûr et le plus sage est de s'abstenir.

Seulement le second vers nous montre que le nom attribué par les bons Douaisiens au géant dont Henry Berthoud nous a conservé la *vraye portraicture* dans sa *Chronique et tradition surnaturelle de la Flandre*, n'est pas moderne. Le grand Gayant, père de Jacob, Fillion et Binbin, dont l'apparition autrefois annuelle rappelait la bienveillante intervention que voulut bien faire saint Maurand en faveur des Douaisiens lorsqu'il défendit seul leur cité contre Gaspard de Coligny, pourrait bien n'être à mon avis que Goliath, que nos vers qualifient de *grand Gayant félon*, et représenter non pas le saint, mais ce Coligny qui venait sournoisement, pendant la fête des Rois, donner l'eschellade à une ville qu'il aurait prise sans doute si la lance de feu du bienheureux ne lui eût fait, ainsi qu'aux siens, descendre les remparts plus vite qu'ils ne les avaient escaladés.

Reste la devise de Godfroy de Bouillon ; comme celle de Josué elle ne me paraît pas d'une grande exactitude historique ; ainsi Godfroy prit Antioche en marchant sur Jérusalem, et ce n'est pas lui qui fit tomber l'empire d'Orient sous les coups des latins. Constantinople ne fut pris que le 12 avril 1204, lors de la

(1) Le fac-simile de M. Pilinski et la collection des Preux du hérault Berry, ont permis de rectifier ces trois sixains. V. ci-après.

(2) Ce fut Moïse, en effet, qui traversa la mer rouge, mais Josué n'était-il pas déjà son *lieutenant?*

cinquième croisade, et eut pour empereur latin Baudouin, comte de Flandre. Donc notre sixain n'est pas véridique, à moins qu'il ne signifie que le passage de Godfroy à Constantinople fut la cause première de la chute de l'empire grec, qu'il qualifie de *Massour de Comeine.*

Comme observation philologique, ce mot *massour* est assez remarquable, il veut dire évidemment maison et tire sa racine du latin *manere* (demeurer), *mansura* (demeure), d'où *massour* et le mot français *masure.* Dans ce dernier sens, c'est un mot énergique qui dépeindrait assez l'état de l'empire grec contre lequel il suffit qu'une poignée de chevaliers croisés vînt se heurter pour le bouleverser de fond en comble.

Ce mot m'a moins gêné dans la lecture que celui qui sert à désigner le *Roy occis par fort atour*, c'est-à-dire par bon avis ou conseil. Qu'est-ce que ce roi *Comeinarent?* (1) Ce nom m'était et m'est encore fort inconnu; cependant, je ne sais pourquoi, j'inclinerais à penser que ce roi *Comeinarent* n'est qu'une désignation d'un prince mécréant, bravement occis par le vigoureux Godfroy. Est-ce le Sarrasin qui, sur les murs d'Antioche (voyez *Guillaume de Tyr*, livre III) bravait l'armée chrétienne, et qu'un trait d'arbalète décoché par Godfroy vint frapper au cœur et fit rouler du haut du rempart dans le fossé? ou bien est-ce cet énorme mécréant qui, dans le combat sur les bords de l'Oronte, se permit de couper en deux d'un coup de cimeterre le bouclier du chevalier chrétien et qui, en récompense, reçut de celui-ci un si furieux coup d'épée, que son corps fut fendu en deux parties, dont l'une, disent les historiens, resta sur le cheval et l'autre tomba à terre? »

....

Il est décidé que le fac-simile exact de la gravure qui vient d'occuper la Société sera exécuté au moyen de la lithographie et publié dans le *Bulletin.*

(1) C'est Cornumarent, roi de Jérusalem.

SÉANCE DU 11 JUILLET 1861.

Présidence de M. Victor Simon.

Bulletin, p. 164.

Le président dit que quelques exemplaires à part ont été tirés de la partie de notre avant-dernier bulletin où il est question de la précieuse gravure découverte dans les archives municipales, et que ces tirages seront envoyés sans retard à l'Académie des beaux-arts et à quelques Revues ou Sociétés artistiques, pour répandre dans le monde des arts un fait si important pour l'histoire de l'art xylographique.

SÉANCE DU 8 AOUT 1861.

Présidence de M. Victor Simon, conseiller à la Cour impériale.

Communication de M. le comte van der Straten-Ponthoz, vice-président. — Gravure sur bois et sur cuivre, 1446. — Lettres d'indulgence et Bible de Guttemberg, 1454. — Neuf Preux. — Ordre des triades. — Catologus gloriæ mundi. — Vierge de Bruxelles, 1418. — Saint Christophe, 1423. — Tombes de 1410, 1418. — Arrivée de René en Lorraine, 1418, plutôt que les indulgences de 1444. — Armes de Lorraine. — Fable des Alérions. — Origine de René. Prétention des Guillelmites. — Monnaies Lorraines de prétention portant aussi les armes de Jérusalem en 1421 (1).

Bulletin p. 180 et 185.

M. van der Straten communique les observations suivantes au sujet du fragment xylographique du quinzième siècle dont il a été question dans les séances dernières :

« Il a été clairement démontré par la reliure du registre dans le dos et sous la garde duquel on le découvrit, qu'il était antérieur à l'année 1461, et suivant la conjecture que cette image

(1) M. van der Straten avait quitté Metz au commencement d'avril pour se rendre dans les Pyrénées d'où il ne revint qu'à la fin de juillet, pour un mois seulement.

aurait été exécutée à l'occasion des indulgences accordées par le pape Eugène IV et publiées à Pont-à-Mousson en 1444, elle serait au moins de cette dernière année. On croit même qu'elle pourrait remonter à l'année 1431, commencement du règne de René I d'Anjou qui introduisit dans le blason lorrain la croix de Jérusalem telle qu'on la voit représentée sur le bouclier de Godefroid de Bouillon.

M. van der Straten croit que le monument en question a plus d'importance encore qu'on ne lui en a donné. Par son objet et par son antiquité il mérite de fixer spécialement l'attention de la Société.

« L'esprit d'examen à outrance, dit M. Henri de Laborde en parlant de la gravure sur bois, embarrasse et compromet la cause du beau. » M. de Laborde n'admet comme gravure sur cuivre que la Paix de Florence en 1452, quoique l'on connaisse une Passion de 1446, et n'attache pas plus d'importance au saint Christophe de 1423, qu'à la vierge de Bruxelles datée de 1418. Pour lui, les premiers travaux de l'imprimerie depuis 1442, n'ont aucune valeur. Les *Lettres d'Indulgence* et la *Bible de Guttemberg* en 1454, méritent seules les honneurs de l'immortalité. On ne doit s'occuper, dit-il, que de l'art manifesté et nullement des ébauches, des essais de l'art naissant. »

M. van der Straten ne partage pas cette opinion qui voudrait que l'on ne s'occupât des hommes que dans leur gloire, passant sous silence les efforts qu'ils ont faits pour l'acquérir. Galilée détruisant la tradition de Josué et faisant tourner la terre, n'a nullement affaibli notre foi en Dieu. Les dernières guerres d'Egypte, de Crimée et de Syrie, n'ont nullement amoindri les victoires de Godefroid.

L'image en question est une partie de la poétique représentation des neuf Preux : Josué, David, Judas Machabée, pour les juifs; Hector, Alexandre-le-Grand, César, pour les païens; Artus, Charlemagne et Godefroid de Bouillon pour les chrétiens. C'était bien, comme le dit M de Braux, un parallèle héroïque entre le judaïsme, le paganisme et le christianisme (1).

Chasneus dans le *Catalogus gloriæ mundi* (1520), et Vulson

(1) L'ordre des triades n'est pas toujours celui-ci, qui est le seul vrai.

de la Colombière (1639), donnent leurs armes. Ce dernier les emprunte à l'Armoriste Bara (1511), (1) lequel les avait eues de bonnes mains d'une des plus fameuses et grandes bibliothèques d'Allemagne. Il existe à la bibliothèque impériale un in-4° gothique de 1487, intitulé le *Triomphe des neufs Preux* (2).

Le fragment de l'hôtel de ville ne donne que les deux premiers héros juifs, Josué et David, et le bout du pied de Judas Machabée. Ce pied foule un parquet sur lequel se trouve David et vient à l'encontre du roi (3). Ces trois personnages formaient incontestablement un seul groupe. Les trois païens, Hector, Alexandre et César, en formaient sans aucun doute un autre; Godefroid de Bouillon est le troisième personnage de la troisième triade, et le dernier en ordre des neuf Preux. Il devait, semble-t-il, exister trois feuilles semblables, et par conséquent cette gravure avait des dimensions qui la placent fort au-dessus de la Vierge de Bruxelles et du saint Christophe allemand (4).

Les armures des trois guerriers qui restent sont évidemment du quinzième siècle et de l'époque de Jeanne d'Arc. On peut hardiment les classer dans le premier quart de cette période. On voit les mêmes pièces et les mêmes détails sur la pierre tombale de Giles de Malet, mort en 1410, et sur de celle d'Henri de Chérisey, datée de 1418 (5). C'est l'époque de l'arrivée de René d'Anjou au pays de Bar et de Lorraine.

M. van der Straten croit que ce dernier événement donna lieu à la composition de cette image, plutôt que les indulgences distribuées à l'occasion de la guerre contre les Turcs, et qu'il convient de la reporter avant l'année 1431.

Le rapprochement que l'on ferait entre les armes adoptées par René d'Anjou et le bouclier que porte Godefroid de Bouillon, ne

(1) *Le Blason des armoiries*, auquel est montré la manière de laquelle les anciens et les modernes ont usé en icelles, par Hiérosme de Bara Parisien. Lyon, Ravot, 1511, in-4°. Le même, avec addition, Lyon, 1581-1590, in-f°. Guigard, Bib. hérald. n° 19.

(2) Edit. d'Abbeville. 2e édition, avec les mêmes planches, Paris, 1507.

(3) Le fac-simile Lipinski fait voir un carrelage tout différent.

(4) Je ne connaissais pas la Vierge de Bruxelles incontestablement supérieure comme composition et exécution. Aussi la reporte-t-on maintenant à 1468.

(5) *Magasin pittoresque*, juin, 1861. — Congrès scientifique de Metz, 1841.

peut pas servir d'indication précise Les alérions percés d'un trait sous les murs de Jérusalem et devenus l'emblême des anciens ducs de Lorraine, sont une fable. Ce signe héraldique ne se trouve que fort tard sur les monnaies et sur les sceaux lorrains. Les monnaies de Ferry II (1205-1217) ne montrent encore, comme pour ses prédécesseurs, qu'un cavalier et une croix ordinaire. Sous Mathieu II (1220-1251), on voit l'*aigle d'empire au vol abaissé, et la croix.* Ferry III (1251-1303) est le premier qui porte *une bande chargée de trois alérions.* Il avait épousé Marguerite de Champagne, fille de Thiébaut I, qui portait aussi *une bande.* Thiébaut II (1303-1312) est représenté sur ses monnaies, à cheval, la lance au poing; au revers on voit une épée en pal entre *deux aiglettes.* A partir de ce prince, on rencontre tantôt l'*aigle seule*, tantôt les *deux aiglettes*, ou la *bande chargée de trois alérions* (1).

René d'Anjou est le premier qui établit de la fixité dans les armoiries de la Lorraine; on doit supposer que c'est pour le faire valoir aux yeux des peuples qu'il était appelé à gouverner, que la flatterie se plut à le rehausser par des images fantastiques, montrant Godefroid de Bouillon, son aïeul prétendu, l'égal de Josué, de David, de Machabée, d'Hector, d'Alexandre, de César, d'Artus et de Charlemagne, et portant déjà les alérions Lorrains avec la croix de Jérusalem.

C'est là le point de départ de la grande querelle des Guillelmites et des prétentions de la maison de Lorraine à une origine française.

René était le sécond fils de Louis II, duc d'Anjou, roi de Sicile, de Naples et de Jérusalem, et de Yolande d'Aragon, fille du roi d'Aragon et de Yolande de Bar. Celle-ci était sœur du cardinal devenu duc de Bar en 1415, par la mort de ses deux frères tués à la journée d'Azincourt.

Louis II d'Anjou était lui-même fils de Louis I, duc d'Anjou, frère de Charles V et de Marie de Blois. René était donc petit-neveu du cardinal de Bar par sa grand-mère maternelle, ét du roi de France par son grand-père paternel.

(1) Natalis dé Wailly les donne à Ferry en 1207, pag. 96, même en 1196, p. 156. Mais le plus ancien sceau qu'il ait vu avec les *alérions*, est de Ferry III, 1264. Arch. j. 933.

Le cardinal de Bar, mêlé à toutes les affaires du royaume, le voyait souvent à la cour et avait distingué, malgré son jeune âge, les qualités qui devaient le faire surnommer le bon roi René. Dès son avènement au duché de Bar, il l'adopta et résolut de poser sur sa tête les deux couronnes de Bar et de Nancy; pour y parvenir il commença par l'initier à toutes les affaires de son gouvernement. On a de René des lettres adressées, en 1418, aux officiers du Barrois, et la même année (20 mars 1418) son mariage avec Isabelle, unique fille de Charles II, était négocié à Foug.

Le 17 août 1419, le cardinal lui fit à Saint-Mihiel cession de son duché, sous la condition d'en prendre *le nom et les armes ;* par acte du 24 juin, Yolande d'Aragon avait consenti à ce changement. Les fiançailles de René avec Isabelle avaient rendu Charles II tuteur du jeune prince dont le mariage fut célébré en grande pompe à Nancy, le 14 octobre 1820, et le 10 novembre suivant, Isabelle déclarée héritière de la couronne de Lorraine la lui apportait éventuellement en dot.

Dès lors René adopta pour armes *la bande de Lorraine*, partie avec les *Bars*, puis il écartela *d'Anjou* et *de Bar* et mit sur le tout la même *bande de Lorraine.* La monnaie lorraine eut cours en Barrois, et la monnaie de Bar eut cours en Lorraine.

Des monnaies d'argent signalées par M. de Saulcy, pour être de René, portent l'effigie et le nom de Charles II. Le prince est debout, revêtu d'un baudrier ou écharpe chargée de *trois alérions*; le revers est écartelé au 1 et 4 de Lorraine, au 2 et 3 de Bar, et sur le tout parti de Jérusalem et de Naples.

Cette monnaie, ajoute M. de Saulcy, fut probablement frappée en 1421, lorsque Charles II devint tuteur de René. (Saulcy, p. 82, pl. X, n° 3).

Il est évident que c'est une monnaie de prétention et que Charles II voulait faire connaître et imposer en quelque sorte son gendre à la Lorraine. Aussi Antoine de Vaudémont fit-il frapper une monnaie particulière en opposition. Cette monnaie portait la même effigie : au revers il n'y avait qu'une croix cantonnée au 1 et 4, d'un A, initiale de son nom, et au 2 et 3, d'un seul alérion. (Saulcy, p. 86, pl. X, n° 7).

On doit supposer que si l'on employait de pareils moyens pour préparer l'avénement de René d'Anjou et le rendre po-

pulaire, on a pu recourir aussi à ceux fort naturels des images répandues à profusion dans le public. En représentant l'un des aïeux de René portant les armes de Lorraine accolées à celles de Jérusalem et accompagnant les plus illustres héros de l'antiquité, on ajoutait à l'auréole de la maison de Lorraine.

Il est facile de comprendre combien Antoine de Vaudémont voyait de mauvais œil la couronne de Lorraine passer sur une tête étrangère. Autant le duc et le cardinal redoutaient ses manœuvres secrètes, autant ils devaient travailler à populariser René d'Anjou. La déclaration de la chevalerie lorraine, en 1425, devait corroborer les mesures prises pour assurer leur succession et la tranquilité de leurs dernières années. Le cardinal de Bar mourut le 27 juin 1430, et Charles II le 24 janvier 1431. Le 30 janvier, René et Isabelle entraient à Nancy.

On sait le goût prononcé de René I pour les fêtes, les emprises, les passe-d'armes et les tournois. Le roi Artus et les compagnons de la Table-Ronde, le Chevalier au Cygne et plusieurs autres preux chevaliers avaient été célébrés avant sa naissance. On retrouvait certainement leurs écus sur les murs de l'hospital d'amour, et le roman de la *Doulce Mercy au cœur épris* avait été inspiré par tous les souvenirs de sa jeunesse.

On peut, sans trop accorder aux interprétations de l'histoire, reporter aux années 1418 et 1420 la date du fragment xylographique de l'hôtel de ville de Metz.

Les sixains qui accompagnent les portraits ne sont peut-être pas d'une exactitude rigoureuse; il y est dit que Josué accomplit ses exploits : « XIIIe ans devant que Dieu fut neis, » tandis que Josué succéda à Moïse l'an 1605 et mourut l'an 1580 avant Jésus-Christ.

Quant à Godefroid, c'est bien lui qui, après avoir triomphé des obstacles qu'Alexis Comnène opposait aux croisés, fit tomber Jérusalem sous les coups des Latins, en 1099. Il fonda réellement le royaume de Jérusalem, perdu à la bataille de Thibériade en 1187.

C'est par erreur qu'on a traduit le nom du roi Cornumarant par *Comeinarent*. Le roman du *Chevalier au Cygne* nous apprend que Cornumarant avait succédé, comme roi de Jérusalem à son père Corbadas et du vivant de celui-ci.

La conquête de l'Asie par les chrétiens, sous la conduite de

Godefroid, de Baudouin et d'Eustache, ayant été annoncée par la reine Calabre, Cornumarant, déguisé en pèlerin, prit le chemin de Bouillon, résolu de faire périr les chefs de cette croisade. Mais, il rencontra près de Liège, l'abbé de St-Trond, qu'il avait vu en Palestine, et s'arrêta quelques temps au monastère. L'abbé avertit incontinent Godefroid qui réunit autour de lui tous les évêques et les princes ses voisins. A son arrivée à Bouillon, Cornumarant fut tellement décontenancé par l'aspect imposant de la cour de son ennemi, qu'il ne put mettre son projet à exécution et retourna à Jérusalem, annonçant la ruine prochaine de son pays.

Jérusalem étant tombée sous les coups de Godefroid, ce prince épousa la belle Florie, fille de la reine Calabre, et « Cornumarant, dépouillé de ses états, se réfugia vers le calife de Babylone. »

Il y a donc une grande différence entre le royaume de Jérusalem fondé par Godefroid de Bouillon en 1099 et l'empire latin fondé en 1204, par Baudouin de Flandre, après la prise de Constantinople.

Ce serait à tort qu'on attacherait une trop grande importance aux signes héraldiques figurés sur le boublier de Godefroid; on n'y doit voir que l'ensemble des traditions qui rehaussent la gloire du héros belge et la preuve de l'exécution de la gravure par un artiste de la localité. La bande chargée de 3 alérions, la couronne d'épines, la représentation d'un château-fort qui est allongé comme celui de Bouillon, la demi-croix potencée de Jérusalem, ne constituent point, à proprement parler, le blason de Godefroid de Bouillon, mais seulement des souvenirs. Ces souvenirs éloignés ont été sans aucun doute exploités pour montrer aux yeux de tous l'origine commune de la maison de Lorraine avec les anciens rois de Jérusalem dont René d'Anjou était le représentant. » (1)

(1) Mes observations sur la découverte xylographique faite à l'hôtel-de-ville de Metz, avaient été données à la Société d'Archéologie et venaient d'être

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 1861.

Présidence de M. Victor Simon, Conseiller à la Cour impériale.

Remarques de M. de Bouteiller, secrétaire-général, confirmant les observations de le comte van der Straten. — Les neuf Preux du mss de Berry. — Rapprochements et divergences. — L'F de la collection Sauvageot. — 1421 à 1430.

Bulletin, p. 253 à 256.

M. de Bouteiller donne lecture de la note suivante :

« Messieurs, un dernier mot encore au sujet du fragment de la gravure des neuf Preux qui, dans la bouche de plusieurs de nos érudits confrères, vous a déjà, à plusieurs reprises vivement intéressés. Je voudrais que vous me permissiez de faire un rapprochement qui, à mon avis, confirme l'opinion que cette gravure est une œuvre lorraine et transforme à peu près en certitude les hypothèses établies par M. le comte van der Straten.

La bibliothèque impériale renferme à l'ancien fonds français

imprimées (1), lorsque « *Le Peintre Graveur* », de M. Passavant (2), m'apprit l'existence d'une collection *pédestre* des neuf Héros, au Musée Britannique. D'après la description qui en est faite, elle a beaucoup d'analogie avec celle dont nous possédons de précieux fragments; toutefois elle en diffère par des caractères particuliers et essentiels.

Je vis aussi deux autres collections à la Bibliothèque impériale à Paris. L'une *équestre*, à la suite du manuscrit intitulé « *Généalogie des Rois de France* », qui n'est autre que le « *Recueil d'Armoiries* » de Gilles le Bouvier dit Berry, nommé héraut d'armes de Charles VII en 1420 (3), l'autre, *pédestre*, dans les deux éditions du « *Triomphe des neuf Preux* » (4).

Les indications qui m'ont mis sur la voie de la collection Berry, fort

(1) Séance du 8 août.

(2) *Le Peintre graveur*, contenant l'histoire de la gravure sur bois, sur métal et au burin, jusques vers la fin du XVI[e] siècle. *Leipsic*, *Rudolphe Weigel*, 1860, 2 vol. in-8°.

(3) *Généalogie des Rois de France*, *mss*, in-4°, n° 4985, fonds Français. Présenté au roi Charles VII de 1454 à 1458. C'est le plus ancien armorial connu après *Hemricourt*.

(4) *Le triomphe des Neuf Preux*, in-4°, imprimé à Abbeville, chez Pierre Gérard, en 1487, et à Paris, chez Michel Le Noir, en 1507. — *y*1 n° 156 et *y*2 n° 157. Romans de Chevalerie. — Brunet, 17052.

n° 9653-5-5 un manuscrit déjà signalé par M. Darcel dans la *Revue archéologique* (t. 16), où il a consacré aux neuf Preux un article très-intéressant. Ce manuscrit contient les *Armoiries de la noblesse française*, par Gilles le Bouvier, surnommé Berry, hérault d'armes de Charles VII en 1420. Or, à ce manuscrit est joint une très-remarquable série de gravures sur bois, relevées par de

connue d'ailleurs, m'avaient été fournies par M. Michelant; il m'écrivait de Plappeville à la date du 19 septembre 1861, que M. Vallet de Viriville avait publié une notice sur les Preux, et que lui-même, dans le courant de l'hiver de 1860 avait rendu compte, d'un ouvrage allemand contenant la description de peintures murales remises au jour dans un château du Tyrol, et présentant par triades les images des Preux chevaliers et des Preuses.

Je m'assurai auprès de M. Duplessis, que le Cabinet des Estampes ne renferme rien de semblable à la gravure de Metz et rien qui soit relatif aux Preux. M. Meaume, de Nancy, m'avait précédé dans cette recherche.

L'infatigable éditeur des « *Annales Archéologiques* », M. Didron, avait reçu du secrétaire de la Société de la Moselle, une note particulière et la reproduction de nos trois guerriers. Il me signala au tome XVI, p. 231, de son importante publication, une note de M. Darcel sur les neuf Preux représentés dans l'F, de la collection Sauvageot. Ce bijou en bois sculpté d'un merveilleux travail, se trouve maintenant réun dans le musée du Louvre, à l'M dont il était séparé depuis des siècles. M. Didron me signala encore les magnifiques émaux du Louvre et plusieurs chefs-d'œuvres français, italiens et espagnols rappelant les neuf Preux. Il s'en prépare une monographie.

Les quatre collections, du Musée Britannique, du Manuscrit de Berry, du Triomphe et de l'F, et le fragment de Metz qui en accuse une cinquième, diffèrent beaucoup entre elles.

D'abord, deux sont *équestres*, celle de Berry et celle de l'F; l'une est gravée au trait, l'autre est sculptée en relief.

Des trois *pédestres* celles de Londres et de Metz semblent d'après la description de Passavant avoir beaucoup d'analogie. Cependant à Londres les noms des chevaliers sont inscrits en *latin* et complets au-dessus de leurs têtes et les sixains sont aussi en *latin*, tandis qu'à Metz, les noms, d'après ce qui reste sont abrégés, et comme les sixains, sont en *français*. Les costumes ne sont pas tout-à-fait pareils. Quant à la collection du Triomphe, car il m'a semblé que l'édition de Paris reproduisait les gravures d'Abbeville, elle est tellement fantastique, qu'il n'y a pas lieu de s'en occuper sérieusement.

Dans ces divergences de dessins, de poses, d'armures; dans la si-

légères retouches de peinture et qui représentent nos neuf Preux, cette fois à cheval, occupant, trois par trois, une double page in 4°, et chacun sous une arcature gothique. Comme dans notre gravure, ils sont revêtus de l'équipage de guerre des chevaliers du XV° siècle; comme dans notre gravure encore, il se trouve

militude au contraire des *armoiries de fantaisies* attribuées partout aux huit premiers héros et dans la variété de *celles plus sérieuses* du neuvième, Godefroid de Bouillon, on trouve la preuve que la gravure de l'hôtel de ville est bien d'origine Lorraine et qu'elle fut exécutée à l'occasion de l'événement politique dont j'ai parlé, l'accession de René d'Anjou à la double couronne de Bar et de Lorraine.

A ce propos, il ne doit pas exister d'équivoque sur l'importance que peut avoir l'écu de Godefroid. Elle est nulle, ainsi que je l'ai dit, *relativement aux armes que portait René d'Anjou en* 1431, après qu'il eût recueilli les successions de Charles II et du cardinal. Ce n'est point dans le blason complet de ce prince qu'ont été pris les signes destinés au contraire à le former et à signaler aux yeux de la multitude les marques de la prétendue communauté d'origine entre la maison régnante en Lorraine et celle qui ne portait plus que le titre et les marques du royaume fondé par Godefroid de Bouillon. Partout le héros de la première Croisade ne porte que la *Croix de Jérusalem.* Berry la lui fait *partir d'une fasce* et nous ne trouvons les *alérions* que dans la gravure de Metz. Ces *alérions*, le *château* ressemblant au *palais de Bouillon* et la *couronne d'épines*, voilà la valeur du bouclier de Godefroid, non pas au point de vue héraldique ou du blason de 1431, mais au point de vue des souvenirs que ces signes doivent réveiller et des droits qu'ils doivent créer parmi les Lorrains en faveur du jeune et royal étranger dont ils marquaient les relations avec Charles II et ses prédécesseurs.

On pouvait voir sur le bouclier de Godefroid, le futur royaume de Lorraine, Bar, Sicile et Naples; en fallait-il davantage pour détacher du parti de Vaudémont et ramener vers Isabelle le peuple et l'ancienne chevalerie si prépondérante à cette époque.

Je reconnais que la voie des interprétations en histoire est sinueuse et qu'elle peut facilement nous égarer. Il ne faut s'y engager qu'avec des guides sûrs. Le premier qui s'offre à nous est l'apparence sévère du dessin, les détails des armures, les inscriptions semblables en quelques points, différentes en plusieurs autres de celles que nous trouvons ailleurs; enfin le cachet local des armes et du sixain et ce *duc de Lorraine après ses ancessours*, qui porte *Lorraine parti de Jérusalem* et *tient de Boullon les palais et les tours* à Metz, tandis qu'à Londres, il est simplement

sous chaque personnage un sixain gravé sur bois, qui contient de brèves indications sur son histoire.

Le rapprochement que j'ai à faire serait plus curieux et plus intéressant encore si, au lieu d'être forcément partiel, il pouvait s'appliquer à tous les héros de la trilogie. Mais il nous reste celui pour lequel il sera le plus significatif, Godefroy de Bouillon.

Cependant avant d'en arriver à lui, arrêtons-nous un peu à Josué et à David.

Les sixains qui les accompagnent se rapprochent tellement des nôtres qu'il paraît difficile de croire qu'il n'y ait pas eu quelque peu de plagiat de l'un à l'autre des deux auteurs (1).

Voici celui de Josué ·

Des enfans d'Israel fuge forment amés
Dieu fit maintes vertus par moi c'est vérités
La rouge meis parti puis fut par moy passés
Le flun Jourdain s'enfuit maint paien affinez
XXII rois conquis puis moru n'en doubtez
XV^{c} ans devant que Jhesus Crist fus nez.

David est accompagné du sixain suivant :

Je trouvai son de harpe et de psalterion
Je tuai Golias le grant gaiant felon
En bataille et ailleur me tint on a preudom
Après le roi Saul maintins la region
Et je prophetizai de Dieu la nacion
Bien III[illegible]ans devant son incarnacion.

Gotfridus de Bulion paganis multum durus et dans Berry : *duc de Buïllon dont il maintint lonour* et qui *por gerrier paiens vendit sa tenour.*

Quel que soit le mérite historique du fragment xylographique de Metz, rappelons-nous incidemment que le saint Christophe découvert en 1769 fut payé 620 francs en 1806, et que la vierge de Bruxelles collée aussi aux parrois d'un vieux coffre, fut acquise par le baron de Reiffemberg aux prix de 500 francs en 1845. On la montre encore aujourd'hui comme une des grandes raretés de la bibliothèque de Bruxelles.

Ne serait-il pas convenable que la gravure de Metz reçût les frais d'une garde, d'une reliure, qui la mettraient à l'abri des nouvelles injures du temps et des hommes, et l'honneur d'un fac-simile correct sous le rapport des lignes, des déchirures et des tons qui permît de la comparer facilement à celles du même genre que nous passerons en revue plus loin.

Pau, octobre 1861.

(1) Il y a cependant des variantes énormes qui font supposer que les auteurs des sixains ne se sont pas plus copiés que les artistes des gravures. Ces variantes doivent engager à remonter à la source première de ces fragments de poésie, au *Roman des neuf Preux* lui-même.

J'arrive enfin, en sautant par dessus Judas Machabée casqué, avec pennon et écu chargés de ses armes qui sont « d'or aux deux corbeaux passant de sable, becqués et armés de gueules ; » par dessus le roi Artus coiffé d'un chapeau couronné, portant « mi-partie à dextre d'une vierge, à senestre de trois couronnes en pal ; » par dessus le grand empereur Charlemagne, coiffé d'une couronne fermée, portant « mi-partie d'Empire et de France ; » j'arrive, dis-je, à Godefroy de Bouillon, pour nous le principal sujet historique de la gravure.

Dans la gravure de la bibliothèque Impériale, le chef de la première croisade porte la couronne d'épines sur son casque. Il a pour armoiries : mi-partie à dextre de la croix de Jérusalem à quatre croisettes, à senestre de gueules avec la face d'argent de Bouillon et en pointe les trois tourteaux d'or de Boulogne (1) Le sixain qui l'accompagne est ainsi conçu :

Je fu duc de Buillon dont je maintins l'ounour
Por guerrier paiens je vendis ma tenour
Ens es plaines de surie je conquis l'aumachour
Le roy cornumarant ochis en un astour
Jherusalem conquis et le pais dentour
Mors fu XI[c] ans apres nostre signour.

C'est au sujet de la transformation des armes et du premier vers du sixain que je tiens, Messieurs, à fixer votre attention, en ajoutant que les armes des neuf Preux de la gravure de Paris se retrouvent exactement dans une autre série exécutée au commencement du XVI[e] siècle et répartie en médaillons dans un merveilleux bijou de bois, figurant une double F. et qui, faisant partie de la collection Sauvageot est maintenant au musée du Louvre. Elles sont telles aussi dans le *Blason des armoiries*, par Hiérosme de Bara, Paris, 1628, un des plus anciens et des plus rares ouvrages consacrés à l'art héraldique, où un chapitre spécial est consacré aux neuf Preux. A ces sources et à bien d'autres encore on voit le blason de Godefroy de Bouillon représenté comme dans la gravure « d'argent à une croix potencée et quatre croisettes d'or. » C'est là la forme qui a dû être adoptée par le

(2) Cette explication de M. Darcel n'est pas correcte. V. plus loin. La gravure accuse, dit-il, *un raie d'escarboucles* caché par les pièces indiquées et peintes à la gouache.

héros et qu'a consacrée l'acceptation invariable de ceux qui ont porté ce noble écu après lui (1).

Quant aux ducs de Lorraine, ils ne commencèrent à porter la bande chargée d'alérions qu'après 1250; ce n'est qu'à partir de René d'Anjou, héritier du titre de roi de Jérusalem que la Croix potencée figure dans leurs armes. M. van der Straten a parfaitement établi cela dans sa communication du 8 août. Pour moi, je ne veux que vous faire remarquer une chose à l'appui de ce qu'il a dit. Voici deux séries de gravures des neuf Preux dans des conditions presque pareilles et évidemment de dates très-rapprochées. Dans la gravure de la bibliothéque impériale la forme du blason ne renferme que l'expression héraldique de faits historiques incontestables. Le sixain ne constate que la principauté de Bouillon, admise par tout le monde. Dans celle celle de Metz, au contraire, un violent anachronisme est imposé au blason; le sixain débute par l'énoncé d'un fait parfaitement erroné; or, cette double violation de la vérité historique ne peut s'expliquer que par l'intérêt qu'avait Charles II à populariser la venue de son gendre René au trône de Lorraine, en montrant déjà dans le passé la réunion de ces deux blasons de Lorraine et de Jérusalem dans la plus illustre figure historique de la croisade, dans le héros le plus populaire du moyen-âge, qui devenait alors à double titre le prédécesseur de René et comme duc de Lorraine, et comme roi de Jérusalem. Je crois donc qu'on peut conclure définitivement que la gravure de Metz est une œuvre lorraine et date de 1421 à 1430, bien peu d'années après l'apparition de la gravure de la bibliothèque impériale que les érudits considèrent comme contemporaine du manuscrit de 1421, avec lequel il est enfermé dans une commune reliure de vélin qui porte tous les signes de la même époque (2).

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 1862.

Présidence de M. Victor Simon, Conseiller.

Bulletin, p. 229.

M. le comte van der Straten a écrit de Pau, à M. le Président,

(1) Bien que les armes de Godefroid soient *analogues* dans l' F, elles diffèrent beaucoup de celles de Berry et de celles de Metz. V. plus loin.

(2) V. plus loin : manuscrit de Berry.

pour lui transmettre un travail de M. Garrigou, de Toulouse, sur l'*homme antédiluvien*. M. le vice-président recommande cette question à l'attention, à l'examen, à la controverse de la société. Il annonce la seconde partie de son travail sur le procès de Jean de Toullon devant la cour de Vy, et, en demandant si la question xylographique est encore pendante parmi nous, envoie à la société un mémoire de M. de Reiffemborg sur la précieuse gravure de 1418 qui est conservée à Bruxelles. A ce mémoire est joint un fac-simile remarquable.

SÉANCE DU 15 MAI 1863.

Présidence de M. Victor Simon, Conseiller à la Cour impériale.

Lettre de M. le Maire. — Remise de l'estampe inounable de Metz à M. le Ministre de l'intérieur. — M. Vallet de Viriville. — Ordre vicieux des séries ou Triades. — Fac-Simile de M. Pilinski. — Résolution de la société.

Bulletin, p. 69-71.

Il est ensuite donné communication des deux lettres suivantes, relatives aux fragments de la gravure des neuf Preux dont l'exhibition avait, lors de sa découverte, excité au sein de la Société un si vif et si légitime intérêt. La première, de M. le maire, est ainsi conçue :

« Monsieur le Président, j'ai remis, il y a quelques jours, à M. le Préfet pour M. le Ministre de l'intérieur et sur sa demande, l'estampe découverte dans la couverture d'un registre des comptes et représentant trois personnages de la série des neuf Preux.

» Je viens de recevoir, au sujet de la communication que j'en ai faite, la lettre ci-jointe que je m'empresse de vous transmettre, en vous priant de vouloir bien me la renvoyer après l'avoir communiquée à MM. vos collègues.

» J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien en même temps me faire connaître l'avis de la Société sur les propositions que la lettre communiquée renferme.

» Veuillez, etc. »

La seconde lettre, contenue dans la première, est signée

de M. Vallet de Viriville, professeur à l'école impériale des Chartes :

« Monsieur le maire, j'ai reçu par les mains de M. Champollion-Figeac, chef du bureau des archives au ministère de l'intérieur, les fragments d'estampe incunable provenant d'un registre des comptes appartenant aux archives de Metz, envoi que, sur ma demande, vous avez bien voulu m'adresser.

» Je commencerai, Monsieur le maire, par vous remercier de cette précieuse et obligeante communication.

» Mais je dois vous faire observer que l'état matériel et actuel de cet objet en rend l'étude difficile en même temps que cet état est peu favorable à sa conservation (1). On a cru bien faire sans doute, mais on s'est évidemment trompé en collant sur un grossier carton, découpé à jour, ces précieux fragments. Dans cet état, il est impossible d'interroger la transparence du papier et d'inspecter les filigranes de la pâte qui peuvent fournir de très-utiles ou curieux renseignements. Il n'y a point de marge au cadre pour que les doigts des mains puissent saisir cet objet et le tenir sans toucher en plein le vif de la pièce Enfin deux fragments ont été induement rapprochés et rapportés *de force* l'un contre l'autre, tandis qu'ils doivent au contraire être séparés (2). Les deux premières figures, en effet (Judas Machabée et David) (3), appartiennent à la seconde série des neuf preux et composent le premier fragment ; Godefroy de Bouillon est le 3e et dernier personnage de la 3e série.

1re série des 9 Preux.	1. Hector.	2. Alexandre.	3. J. César.	(païens.)	
2e série	id.	4. Josué.	5. David.	6. Machabée.	(anc. testament.)
3e série	id.	7. Artus.	8. Charlemagne.	9. God. de Bouillon.	(chrét.) (4)

» En conséquence, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien m'autoriser à faire décoller ces deux fragments et à les faire re-

(1) A plusieurs reprises j'avais fait la même observation.

(2) Remarque d'autant plus sérieuse que la reproduction lithographiée consacre cette erreur.

(3) Lisez : Josué et David.

(4) J'avais signalé tous ces détails dans ma communication du 8 août 1861, avec cette différence, que je donnai l'ordre exact des triades en commençant par l'ancien testament. M. Vallet de Viriville a reconnu la justesse de cet ordre ; il ignorait ce que j'en avais dit à la Société d'Archéologie.

monter d'une manière convenable. Mon intention est de monter à jour ces deux fragments sur deux cartes de Bristol. Le tout s'opérera sous mes yeux, sans aucun frais et sous ma garantie, si vous voulez bien l'agréer.

» Il serait tout à fait désirable qu'un monument de cette importance fût publié en fac-simile avec l'exactitude et le soin qu'il mérite. La Société archéologique de Metz, à laquelle je vous prie de vouloir bien soumettre la présente lettre, partagera sans doute mon sentiment. La lithographie que cette Société a insérée dans ses Mémoires est évidemment insuffisante. M. Pilinski, l'habile inventeur de la reproduction *homéographique*, fournisseur de l'école impériale des Chartes, M. Pilinski, dis-je, que j'ai appelé pour lui montrer votre estampe, sort de mon cabinet. Il demande pour la reproduction de cette pièce les prix suivants :

» Fac-simile.................... 60 fr.

» Tirage, le cent, papier vergé.... 40 fr.

» Total... .... 100 fr. le cent

ou 1 fr. par épreuve.

» Il attendra, pour passer outre, les ordres ou la décision de la Société.

» Dans tous les cas, je vous prie, Monsieur le Maire, dans la réponse que j'attends de votre obligeance, de vouloir bien m'autoriser à faire exécuter pour mon compte une copie fac-simile, dont je désire confier l'exécution à M. Pilinski.

» J'ai l'honneur, etc. »

M. Abel fait observer, à la décharge de M. l'archiviste municipal, que ce dernier en rapprochant, ainsi qu'il l'a fait, les fragments xylographiques, a été guidé par la pensé de reproduire sur le carton la position respective qu'ils occupaient, l'un vis-à-vis de l'autre, avant l'opération qui les a fait sortir de la place où ils se trouvaient (1).

Sur la proposition de M. le Président, la Société est d'avis que le décollage des deux fragments de la gravure des neuf Preux et

(1) Il n'était certainement pas venu à l'idée de M. Vallet de Viriville de reprocher à M. Proth les soins que *dans une ignorance commune à tant d'autres*, il avait pris d'images sans apparence. On doit reconnaître que c'est à M. Vallet de Viriville que nous devons la conservation et l'*illustration* de nos trois Preux.

leur montage à jour sur deux cartes de Bristol, ainsi que le demande l'auteur de la lettre, ne peut offrir aucun inconvénient quand cette opération doit s'accomplir sous les yeux et sous la responsabilité d'un savant aussi expérimenté que M. Vallet de Viriville.

Elle pense, en outre, qu'il y a lieu de se félititer qu'un spécimen aussi curieux de l'état de la gravure au quinzième siècle acquiert, dans le monde savant et artistique, le degré de célébrité qu'il mérite, et, dans ce but, elle verra avec plaisir ces fragments reproduits par le procédé Pilinski qui, d'après les renseignements que nous avons obtenus, n'offre aucun danger d'altération pour l'original. La Société n'a pas cru toutefois devoir coopérer d'une manière plus large qu'elle ne l'a fait à la vulgarisation de cette pièce puisqu'elle l'a déjà reproduite par la lithographie (1).

SÉANCE DU 11 JUIN 1863.

Présidence de M. Victor Simon.

Bulletin, p. 79.

La Société apprendra avec satisfaction le renvoi prochain des deux fragments de la gravure des neuf Preux qui, aux termes d'une lettre de M. Vallet de Viriville, communiquée par M. le Maire, « ont été montés à jour sur Bristol. Un volant de papier aussi fort que possible fait adhérer les pièces à leur support commun et permet néanmoins d'examiner les filigranes du papier. Deux fortes feuilles de carton enveloppent le tout et doivent protéger l'envoi durant le voyage. »

L'auteur de la lettre ajoute que la Société des Antiquaires de France, à laquelle il a présenté ces fragments xylographiques dans sa séance du 3 juin courant, a accueilli cette communication avec un bienveillant intérêt, et que M. Pilinski (31, rue des Noyers), ayant pris une copie-type des originaux, il sera facile d'obtenir un tirage de cette reproduction

(1) On doit regretter que la Société d'Archéologie de Metz ait consenti à faire les frais d'une *lithographie informe*, et n'ait pas accepté la proposition de M. Pilinski. Elle eût distribué à ses membres, et de façon à rentrer dans ses fonds, le fac simile d'un monument *unique en son genre*, et de plus elle eût encouragé un artiste de premier mérite.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

SÉANCE DU 3 JUIN 1863.

Présidence de M. EGGER, président.

Communication de M. Vallet de Viriville. — Fac simile homéographique des Preux de Berry. — Suite de Metz antérieure à 1460. — Dissertation à son sujet. — Analogies et divergences. — Machabée au lieu de Josué. — Ordre généralement observé : 1° Sarrasins ou antiquité; 2° Ancienne loi; 3° Chrétiens. — Texte des sixains. — Papier. — Filigranes. — Balance, marque de fabrique au Pays-Bas et en Allemagne. — Guttemberg.

Bulletin, p. 127-132.

M. Vallet de Viriville fait la communication suivante sur les fragments d'une estampe incunable trouvée à Metz en 1861 et représentant les neuf Preux :

« Dans l'une de nos dernières séances, je présentais à la Société le fac-simile, exécuté par le procédé homéographique de M. Pilinski, de la suite des neuf Preux que renferme le manuscrit, fr. 4985 de la Bibliothèque impériale. A cette époque, j'étais déjà informé que des fragments d'une suite analogue avaient été découverts à Metz. Ces fragments se trouvaient dans les plats d'un registre de comptes municipaux de cette ville, qui commencent en 1460. Or, comme cette reliure est considérée comme antérieure à l'emploi de ce registre, (que je n'ai pas vu), on en conclut que ces fragments sont eux-mêmes antérieurs à 1460. J'ajouterai dès à présent que cette appréciation me paraît tout à fait conforme aux inductions que fournit l'examen des fragments, considérés comme papier sous le rapport de la fabrication et, comme monument figuré, sous le rapport du style et de l'aspect archéologique.

» Depuis cette communication que j'ai faite à mes savants confrères, les fragments de Metz ont été l'objet de diverses notes ou dissertations insérées dans les mémoires de la Société d'Archéologie et d'Histoire de la Moselle (1). M. le maire de Metz, sur ma demande, a bien voulu m'envoyer pour les examiner ici ces

(1) 1862, in-8. *Bulletin* de la séance du 10 avril 1861 et suivantes.

fragments eux-mêmes. Je profite de la possession momentanée dont je suis ainsi favorisé pour soumettre ce monument à l'inspection de la Compagnie.

» Les fragments de Metz sont au nombre de deux. Ils sont l'un et l'autre fort mutilés dans leur substance et ne composent qu'une faible partie de l'ensemble auquel ils ont appartenu. La hauteur des figures ou des planches, gravées sur bois, comme la suite du hérault Berry, paraît avoir été la même dans les deux ouvrages, c'est-à-dire environ 30 centimètres. Dans la suite de Paris, les Preux sont figurés à cheval et encadrés dans un pareil nombre d'arcades séparées par des colonnes. Dans la suite de Metz, ils sont debout et à pied sans séparation. Seulement, chacun d'eux se tient sur un *parquet* ou *carrelage* distinct. La suite parisienne est enluminée de couleurs éclatantes. On distingue des traces de coloration, très-effacées sur les fragments de Metz, fragments encollés et cachés dans une reliure depuis quatre siècles.

» Le premier fragment, qui est le plus grand, contient deux personnages à peu près entiers et quelques vestiges du troisième, qui suivait immédiatement les deux premiers. L'autre fragment ne contient qu'un personnage et un faible vestige (le bout de l'épée recourbée) appartenant au Preux qui marchait immédiatement avant ce dernier. *A la gauche* du premier fragment, on remarque un filet ou ligne montante d'encadrement; et l'on peut faire la même observation pour le deuxième fragment, mais *à la droite*. Ces signes annoncent clairement que ces deux morceaux forment chacun l'extrémité, l'une initiale, l'autre finale, d'une série ou d'un tableau. C'est ce que nous allons bientôt vérifier plus clairement.

» Les trois Preux de Metz sont accompagnés d'inscriptions en vers français, à peu près identiques aux nôtres, qui règnent dans le bas de l'estampe, au-dessous des figures. Le nom de chaque héros était en outre répété ou inscrit près de sa tête.

» La figure qui ouvre la marche, dans l'estampe de Metz, porte en haut ce nom mutilé : *Machabeus;* et au bas la légende en vers que nous rapporterons plus loin. Ce nom de Machabée paraît avoir été gravé là par erreur au lieu de Josué (1).

(1) Il n'y a pas de doute à ce sujet. Le personnage et le sixain doivent primer un *fragment d'inscription*. J'ai déjà signalé p. 21 les variantes entre les collections de Metz et de Paris. J'y reviendrai plus loin.

» En effet, l'ordre généralement observé dans les nombreuses suites de preux qui nous sont restés est celui-ci : première division *Sarrasins* ou *antiquité* : 1° Hector de Troye ; 2° Alexandre ; 3° J. César. Deuxième division : *ancienne loi :* 4° Josué ; 5° David ; 6° Judas Machabée. Troisième division : *chrétiens* : 7° Artur ; 8° Charlemagne ; 9° Godefroy de Bouillon (1).

» La figure ainsi dénommée, porte en outre un *soleil* sur son bouclier et sur le fanon ou la banderole de sa lance, attribut qui convient en propre à Josué et non à Judas Machabée. Enfin, la légende ou notice qui se lit au bas est bien celle de Josué et non autre

» Le deuxième personnage conservé du premier fragment est David. L'inscription supérieure manque ; mais les armes de ce preux et au-dessous de lui sa légende constatent sans aucune équivoque son identité. Le troisième qui venait ensuite devait être Judas Machabée et former l'extrémité de cette planche ou division, circonstance qui sert à expliquer la transposition ou erreur de place, commise par le graveur.

» Le dernier personnage, à peu près complet, représenté sur le deuxième fragment est Godefroy de Bouillon. Ainsi le témoignent : 1° son nom dont la partie inférieure, en bas des lettres, peut encore se déchiffrer ; ses armes, placées sur un écu, et 3° sa légende conservée presque en entier.

» Voici maintenant le texte consécutif des trois légendes en vers que présentent les deux fragments de Metz :

[*Judas* M]ACHA[*be*]US (pour JOSUÉ) (2).

Des enfans d'Israel fu ge forment ameis
Quant Dieus fit par miracle le solail aresteir
Le fleuve Jordan partir et passay rouge meir
Les mescréans ne peurent contre moy dureir
De xxxij royalmes fi ge les roys tueis
Xiiij^c ans devant que Dieus fut neis.

(La mesure veut : *mille quatre cens ans* , etc.)

(1) J'ai dit et je démontrerai que cet ordre n'est pas régulier.

(2). Il ne reste que des fragments d'inscription pour Josué et Godefroid seulement.

[Le Roy David.]

Je trouvay son de harpe et de psaltériun
Et Golias tuay le grant gayant fel[on]
En pluseurs grans batailes me tint-on (1)
Et après le roy Saul je tins la région
Et si prophetisay de Dieu l'anunciacion.
....

[Godefroy de Bouillon.]

Je fus duc de Lorraine après mes ancessours
Et si tins de Boullon les palais et les tours
En plain de Comeine desconfis la massour
Le roy Cornemarent occis par fort atour
Jherusalem conquis, Antyoche au retour
[M]ors? fus xi^{c} ans après Nostre Seignour.

» Le personnage qui précédait Godefroy de Bouillon devait être Charlemagne.

» Le papier employé pour le tirage de ce xylographe offre une teinte brune très-prononcée par suite du temps, de l'encollage et du milieu où il a été placé. Ce papier, observé au jour, présente pour filigranes des pontuseaux écartés entre eux d'environ 42 millimètres, coupés à angle droit par de fortes vergeures. On distingue, pour marque de fabrique, dans le grand fragment, une balance, dont l'axe ou aiguille médiane se termine par une croix. Je n'ai point rencontré jusqu'ici la balance sur nos papiers français du quinzieme siècle; mais ce filigrane abonde dans les produits des papeteries que les Pays-Bas, l'Allemagne (contrées voisines de Metz) et l'Italie, possédaient au moyen-âge. M. Sotheby en a reproduit plusieurs specimens dans les planches qui accompagnent son ouvrage intitulé *principia typographica.*

» Les fragments conservés à Metz nous paraissent 1° être le le produit de l'art ou de l'industrie locale, et 2° remonter à l'époque qu'on leur assigne, c'est-à-dire de 1450 à 1460 environ.

» Sur le premier point, nous avons pour garants, d'abord le dialecte ou forme orthographique des mots, qui me paraissent tout à fait propres au langage du pays messin, et, en second lieu, les armes données à Godefroy de Bouillon, dans lesquelles on a inséré ou intercalé la bande aux trois alérions de Lorraine.

(1) Lisez : En pluseurs grans batailes me *vit*-on.

» Quant à la date, elle résulte assez du costume et de l'aspect des figures, et nous ajouterons sur ce point l'observation suivante. On a fait remarquer ci-dessus une faute d'impression ou d'inscription assez grave au sujet de Josué (Machabée). Le deuxième vers de la légende relative à David présente également une faute notable. Au lieu de ce mot : *Et Golias tuay*, que le graveur avait certainement sous les yeux dans son modèle, (Voy. la légende de David, ms, fr. p. 4985), et qu'il devait reproduire, il a lu et gravé *Et Golias may*, qui n'a pas de sens (1).

» Je supposerais, par ces motifs, que cette épreuve a été réformée comme défectueuse dans sa nouveauté même et employée, dès-lors, comme *maculature*.

» Que si l'on écarte cette conjecture, il conviendra de reculer au moins de quelques années la date assignée à la confection de cet imprimé. La pièce alors aurait été réformée comme surannée ou démodée (2).

» Ainsi donc, voici une nouvelle estampe que nous pouvons appeler française et par la langue du texte et par la circonscription politique de Metz, ville indépendante, il est vrai, et dite impériale, mais qui cependant, en 1445, fut revendiquée par Charles VII et recouvrée militairement comme soumise à la fleur de lis. Cette estampe remonte évidemment à une époque contemporaine de Gutemberg, inventeur de la typographie mobile. Elle prouve, par un fait nouveau et par un monument de plus, que la France n'était point demeurée étrangère à la pratique de l'imprimerie xylographique, laquelle a frayé la route à l'art de multiplier les écrits par des caractères isolés et métalliques. »

(1) La fausse inscription pour Josué me paraît une erreur trop minime pour qu'on puisse en tirer une induction quelconque. — Quant au second vers du sixain de David, le fac simile que j'ai sous les yeux donne bien : Et Golias tuay, et non : Et Golias may. Au Mss de Berry on lit : Je tuai Golias — Et Golias may ou mort n'est-il pas une première et fautive traduction? V. p. 7.

(2) Entre la *maculature* et la *réforme*, il faut autre chose encore que la *reliure datée d'un registre*, que des *filigranes* et une *marque de fabrique*, fort vagues. Cette chose, ce fait, nous l'avons fait voir c'est l'arrivée de Réné d'Anjou en Lorraine.

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 1863.

Présidence de M. Victor Simon, conseiller à la Cour impériale.

Remarques de M. Abel, sur la note de M. Vallet de Viriville. — Rectification des sixains. — Salle des Preux et des Preuses au château de Coucy. — Suite nouvelle, antérieure à 1402.

Bulletin, p. 157-159.

M. Abel expose que M. Vallet de Viriville a dernièrement lu, à la Société des Antiquaires de France, un travail sur l'estampe incunable découverte en 1861 aux archives municipales de Metz. Ce savant professeur de l'école des Chartes confirme quelques-unes des hypothèses émises par plusieurs membres de la Société d'Archéologie de la Moselle et consignées dans notre Bulletin. La date approximative de 1450 « lui paraît tout-à-fait » conforme aux inductions que fournit l'examen des fragments » considérés comme papier, sous le rapport de la fabrication, » et comme monument figuré, sous le rapport du style et de » l'aspect archéologique » (1).

M. Vallet de Viriville vit dans cette estampe messine les *neuf Preux* de la légende, et il appuie son opinion sur la comparaison faite avec trois gravures analogues qui étaient déjà connues pour exister à la Bibliothèque impériale, comme intercalées dans le manuscrit catologué sous le n° 4985 et intitulé : *la généalogie des rois de France depuis le père du roy Saint Loys jusques au roy septième du nom*, par Gilles Berry, hérault d'armes, qui vivait en 1420 (2).

Avant M. Vallet de Viriville, dit M. Abel, M. Renouvier,

(1) *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1863, p. 128. — Tont en reconnaissant la date de 1460, M. Vallet de Viriville admet à la fin de sa note, « qu'elle pourrait être reculée au moins de quelques années ». Ses appréciations sont basées sur les détails uniquement matériels de l'estampe.

(2) Ce n'est pas la suite de Berry qui lui a prouvé que l'estampe messine représente trois des Preux de la légende.

dans un beau travail (1) sur les *Origines de la gravure en France*, avait déjà décrit les trois gravures des neuf Preux du manuscrit de Gilles Berry, en accompagnant cette description des vers explicatifs et d'un fac simile d'une des trois gravures; celle qui représente sous des arcades gothiques Josué, David et Juda Machabée à cheval en cuirasse et l'écu armorié au poing.

M. Vallet de Viriville a, le premier, étudié les filigranes et la marque de fabrique de notre estampe messine. La marque est une balance dont le support est une croix. « Ce filigrane, » dit M. Vallet de Viriville, abonde dans les produits des pa- » peteries que les Pays-Bas, l'Allemagne (contrées voisines de » Metz) et l'Italie possédaient au moyen âge. Les fragments » conservés à Metz nous paraissent être le produit de l'art ou » de l'industrie locale et remonter à l'époque qu'on leur assi- » gne, c'est-à-dire de 1450 à 1460 environ..... Ainsi donc, » voici une nouvelle estampe que nous pouvons appeler fran- » çaise et par la langue du texte et par la circonscription po- » litique de Metz, ville indépendante, il est vrai, et dite im- » périale, mais qui cependant, en 1445, fut revendiquée par » Charles VII et recouvrée militairement comme soumis à la » fleur de lis. »

M. Abel fait remarquer avec quelle facilité les savants de la capitale tombent dans des erreurs quand ils abordent le terrain de l'histoire de la province (2).

C'est en 1444 que Charles VII est venu assiéger Metz, comme allié du duc René, et il ne s'est jamais emparé de Metz; cette ville, française de mœurs par sa position limitrophe, n'est de-

(1) *Gazette des Beaux-Arts*, 1859. — Il y a la même analogie, sans doute, entre les reproductions de la suite de Berry par Renouvier et par Pilinski, qu'entre les reproductions de la suite Messine par Etienne et par le même Pilinski.

(2) M. de Viriville commet en effet un anachronisme d'histoire générale à propos d'un fait matériel et local. Mais convenons que cet anachronisme ne fait rien à la question traitée devant *les Antiquaires de France*. La France d'aujourd'hui se pare de la gloire ancienne et moderne de Metz, sans tenir compte de la date de la réunion de la ville libre. Otez 1445 ou 1444 date de la prétention manifestée sur Metz, ou ajoutez 1552, après recouvrée, *par annexion*, si l'on veut, et il n'y aura plus un mot à reprendre.

venue française de nationalité qu'en 1552, et elle n'a changé de souverain qu'à la suite d'une annexion et non pas d'une conquête. Aussi porte-t-elle une pucelle dans ses armes comme Péronne.

M. Vallet de Viriville a, de son côté, corrigé des erreurs échappées à la Société d'Archéologie de la Moselle. Il a rétabli les vers suivants à l'aide de ceux de Paris : (1)

Des enfans d'Israël fu ge forment ameis

Et Golias tuay le grant gayant félon
En pluseurs grans batailes me tint-on (2)

Le Roy coneinavent occis par fort atour (3)
Que fut XI° ans après nostre Seignour.

M. Renouvier donne, lui :

Des enfants d'Israel juge forment ameis.

A cette note M. Abel demande la permission d'ajouter un détail peu connu sur les neuf Preux. Il a visité dernièrement les ruines de Coucy, ce château féodal d'où est sorti un des évêques de Metz, Raoul de Coucy. Dans ce manoir se voient les débris de la salle des Preux décrite en vers latins (4) par Antoine Asti, secrétaire en 1440 du duc d'Orléans, possesseur du château.

« En cette salle d'apparat, dit-il, sur une cheminée, on » remarque les statues en pierre blanche de neuf hommes cé- » lèbres dans l'antiquité et parmi les Français. Trois sont d'o- » rigine juive, Josué, Judas Machabée et David; trois sont » de race païenne Hector le Troyen, J César le Romain, et » Alexandre-le-Grand; les trois autres furent les meilleurs dé- » fenseurs de Dieu : le roi Artus, le roi Charlemagne et celui » qui soumit Jérusalem pour le Christ, Godefroy. Louis d'Or- » léans avait fait ajouter la statue de Bertrand de Gloschin le » Breton (5). »

(1) La rectification n'a pu se faire que sur le *texte original* de Metz très-différent de celui de la collection de Paris.
(2) Lisez : En pluseurs grans batailes me *vit*-on.
(3) Lisez : cornemarent et non coneinavent.
(4) Manuscrit de la bibliothèque de Grenoble
(5) Bertrand du Guesclin.

Les statues de ces neuf preux, ajoute M. Abel, ont disparu en 1652 sans laisser de traces. Après une capitulation, Louis XIV avait ordonné que le château de Coucy serait complètement rasé, de manière que l'emplacement pût en être labouré. Heureusement que le maréchal d'Estrées, chargé de cette œuvre de destruction brutale, laissa les murs debouts, de façon que le château de Coucy et son donjon sont encore les ruines féodales les plus majestueuses qu'on admire en France et même à l'étranger.

A côté de la *salle des Preux* se trouvait une chambre dont « le manteau de la cheminée représentait sculptées les neuf » femmes de l'antiquité que le peuple français appelle ordi- » nairement les *Probas* les *Preuses*. Là, se trouve Sémiramis » à jamais illustre, reine des Assyriens. La première femme » qui porta une armure d'homme, la fière Thamyris, reine » des Scythes, est près d'elle. Ici est Deiphile qui soumit par » ses armes la ville de Thèbes. On voit aussi les reines illus- » tres des Amazones, Lompédo, Menalippe et Orythie. La fé- » roce Penthesclée, célébrée par les poètes, qui donna aux » Troyens le secours de ses armes; Hyppolite enfin, que Thésée » vainquit en combat particulier, mais aidé du grand Alcide. »

Ces sculptures existent encore, mais ce qu'oublie de raconter notre poète descriptif, c'est que chacune de ces *Preuses* tient la main gauche appuyée sur un bouclier portant des armoiries. On n'a pas suivi pour elle la règle observée par les Preux en empruntant chaque série de trois femmes célèbres au peuple de Dieu, aux païens, aux chrétiens. Il est probable que ces statues furent commandées par le duc Louis d'Orléans quand, en 1402, il fit restaurer cette aile du château où se trouvait déjà la salle des Preux qu'il embellit. La suite des neuf Preux avait été sculptée antérieurement; elle remontait donc au quatorzième siècle.

Ces sculptures témoignent de la faveur qui s'attachait à cette coutume de mettre sous les yeux du public les hommes que l'on considérait comme ayant rendu le plus de services à l'humanité, on comprend alors que les premières gravures faites sur bois durent s'inspirer de ces sujets populaires. Les graveurs étaient sûrs de vendre leurs produits.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 1863.

Présidence de M. Victor Simon.

Note de M. Vallet de Viriville. — Priorité de la découverte. — M. le docteur Finot.

Bulletin, p. 173.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre du 14 courant par laquelle M. le maire de Metz annonce que M. Vallet de Viriville a eu l'attention de lui envoyer deux exemplaires d'un bulletin de la *Société des Antiquaires de France*, où se trouve mentionnée, page 127 et suivantes, une notice sur les fragments d'une estampe incunable trouvée à Metz en 1861.

M. le maire de Metz nous fait l'honneur de nous transmettre l'un de ces exemplaires qui nous a été destiné par son auteur.

Il est donné lecture de la notice dont il vient d'être question (1), et plusieurs membres font observer qu'il s'est glissé, sous la plume de l'auteur, une allégation qui leur a paru assez étrange pour être relevée; elle donnerait à entendre que la Société d'Archéologie et d'Histoire de la Moselle n'a fait mention, dans son bulletin de 1861, de la découverte de ces fragments xylographiques qu'alors que déjà M. Vallet de Viriville s'en serait occupé lui-même. La Société, qui tient à rétablir les faits dans leur vérité, réclame la priorité et se fait un plaisir de citer M. le docteur Finot comme étant celui qui a su le premier éveiller l'attention de ses confrères sur ce point (2).

(1) V. ci-devant, p. 27.

(2) On fait allusion au § 2 de la note de M. Vallet de Viriville, p. 27. Je crois pouvoir assurer qu'il fut informé de la déconverte messine de très-bonne heure et si non avant que la Société d'Archéologie s'en occupât sérieusement, au moins tout de suite après et par diverses personnes. M. Didron avait aussi reçu une communication de M. le Secrétaire-général au mois de septembre 1861. Que la priorité de la découverte appartienne à M. le docteur Finot et que l'invention soit due à son infatigable ardeur à compulser nos archives, je me plais à le reconnaître avec tous mes confrères, mais que M. Vallet de Viriville ait eu le mérite de sauver d'un naufrage certain et de faire passer à la postérité, par les soins de M. Pilinski, les deux vieux et sales morceaux de papier collés sur un calendrier et lithographiés, c'est ce dont personne ne peut plus douter. Un point plus sérieux n'a point préoccupé la Société d'Archéologie, c'est la *date assignée* par M. Vallet de Viriville à l'incunable de Metz, *date* qui le laisse dans la foule des ouvrages de ce genre, tandis que je reste convaincu qu'il doit en tenir les premiers rangs, si non la tête.

APPENDICE.

Diverses suites de Preux (1).

MUSÉE BRITANNIQUE.

« **Les neuf Héros de l'Antiquité** », sont disposés par triades sur trois feuilles ayant 11 p. 11 l. de hauteur, sur 11 p. 9 l. de largeur marges comprises. Chaque gravure séparée porte 8 p. 6 l. de hauteur sur 3 p. 9 l. de largeur; au-dessus de chaque personnage on lit son nom en *latin*, et au-dessous, une inscription, légende ou *Sixain* en *latin* également. La série est composée de trois Païens, trois Juifs et trois Chrétiens (2).

IV. « **Hector de Troya** », est debout en armure complète, la tête couverte d'un casque. Il porte une double chaîne d'or sur la poitrine; de la main droite il tient une épée et de la gauche les courroies de son bouclier sur lequel on voit *deux lions*. Une large écharpe lui entoure les reins. *Trois rubans* flottent sur ses épaules. Le terrain est carrelé comme sous les autres.

Hector de Troya Priami filius
Fuit de parib[us] unus (3).

V. « **Rex Alexander** », est vu de profil, tourné vers la *droite* (4), en armure complète. Il porte sur la tête une barette entourée d'une couronne d'où descendent *deux bandelettes*. Il tient son épée de la main droite et de la gauche un écu armorié d'*un lion rampant*

Secundus fuit Alexander vocat[us[
Qui de Macedonia fuit nat[us].

(1) V. p. 20.

(2) Passavant, p. 21 à 23. — V. ci-devant, p. 17, note 2.

(3) Les Preux ou Héros étaient aussi nommés *Pairs*. N'ayant point reçu les renseignements authentiques réclamés à Londres, je ne donnerai que les premiers vers des *Sixains*. Ils suffiront aux comparaisons que nous voulons faire.

(4) Droite du spectateur, gauche de l'estampe.

VI. « Julius Cesar rex ». Il tourne à *droite* et ne porte point la barbe; sa tête est ornée d'*une bandelette*; son armure est entière; de la main droite il tient une hache emmanchée d'un long bâton et de la gauche un bouclier chargé de *trois couronnes.*

Julius Cesar rex tertius vocat[us].

....

I. « Nobilis Josue », regarde à droite. Vêtu de son armure, il a sur la tête une toque ornée d'une *plume*; de la main droite il tient son épée, — à Metz, une lance avec son fanon, — et de la gauche un bouclier sur lequel on voit *un dragon* et à Mets, *un soleil.* L'inscription est mal venue.

....

....

II. « Rex David ». Il est vêtu d'une longue robe fourrée et coiffé d'un bonnet phrygien qu'entoure sa couronne; — à Metz il est couvert de son armure et porte la couronne seule; — de la main droite il tient un cimetère; — à Metz, une lance avec son fanon; — de la gauche, il porte son bouclier blasonné *d'une harpe*, comme à Metz. *Deux larges manches* flottent à ses côtés en se dirigeant vers le haut de la gravure.

Quint[us] David vocabat[ur]
Vere illustris rex coronabat[ur].

III. « Judas Machabæus », est tourné vers la *droite*;—à Metz, il ne reste que le bout de son pied tourné à *gauche* comme Godefroid de Bouillon et comme était sans doute César. Armé et couvert d'une toque, il tient une épée de la main droite, — à Metz une lance dont on voit la hampe et le bord du fanon; — et de la gauche son bouclier chargé de *trois oiseaux.* Sur ses épaules, *trois bandelettes* flottent au gré du vent.

Sextus fuit verus Judæus
Et vocabat[ur] Judas Machabæus.

VII. « Artus rex ». Il est vu de trois quart tourné vers la *droite*, couvert de son armure, la couronne sur la tête, une épée à la main droite, le globe impérial dans la gauche étendue.

Il porte une longue barbe; à ses pieds et sur la droite, on voit son bouclier avec l'*aigle double d'empire.*

Artus fuit in ordine prim[us].
Xpi[Christi] onor et rex noblissim[us].

VIII. « Karolus rex », de trois quart; — à Metz, il est tourné à *gauche*; — revêtu de son armure, la couronne en tête, il tient de la main droite une épée et de la gauche le globe impérial. *Trois bandelettes* flottent de chaque épaule jusque sur le fond de la figure de Godefroid de Bouillon. Son bouclier est : *parti, d'une moitié d'aigle d'empire à dextre et de trois fleurs de lis à sénestre.*

Karolus rex et imp[er]ator
Fuit sanctis et donator.

IX. « Gotfridus de Bulion ». Il est de profil, tourné vers la *droite*; — à Metz, vers la *gauche*. — Sa tête est couverte d'une coiffure ornée d'une *plume* et de *deux bandelettes*; — à Metz, il porte le casque rond et ordinaire; — Il tient une épée de la main droite; — à Metz, une lance probablement comme les autres, — et de la main gauche un bouclier. Malheureusement, Passavant n'indique pas ses armes. V. p. 8, 21, 30, 42, 47.

Gotfridus de Bulion fuit tertius
Et pagan[is] mult[um] durus.

Ces gravures, dit M. Passavant, sont d'une impression très-pâle et ont été obtenues à l'aide du frotton. Les contours sont lourds et les détails d'ombres formés par de longs traits à la pointe sèche rarement croisés dans les draperies, mais par des traits courts et fins dans les chairs, selon la manière particulière au maître anonyme de 1464 dit aussi aux *banderoles*, et à celui de 1466. La gravure du roi Arthus se trouve aussi dans la collection que M. Heller a léguée à la bibliothèque de Bamberg. On remarquera que le numéro d'ordre de chacun des Héros est indiqué au *Sixain*.

MANUSCRIT DE BERRY (1).

Le Manuscrit du héraut Berry contient quelques pages con-

(1) *Annales archéologiques*, par DIDRON, T. XVI, p. 235 et suivantes. — V. ci-devant, p. 17, note 3.

sacrées à la *Généalogie incomplète des Rois de France* et de nombreux blasons de diverses provinces sur papier, même de la Lorraine. Plusieurs miniatures sur vélin représentant les officiers de la couronne dans ces provinces, sont entremêlées parmi les blasons. On voit notamment aux feuillets 17 verso et 129 recto, un ARTUS DE BRETAGNE CONNESTABLE, en tenue de cérémonie, armé de toutes pièces et ne ressemblant en rien à ARTUS LE PREUX.

Une grande quantité de feuillets blancs suivent les armoiries et les séparent de trois gravures sur bois coloriées et de la dimension du manuscrit. Elles paraissent y avoir été *annexées*, car elles ont été *rognées* sur les côtés principalement et jusque dans l'encadrement qui a disparu. Chacune d'elles, pliée par le milieu, offre son premier recto et son second verso en blancs, sur lesquels on voit les traits et l'effet du frotton. Leur dimension reste d'environ 0,27 1/2 de hauteur sur 0,38 de largeur. Ces estampes représentent les neuf Preux à cheval, chacun sous une arcature cintrée de 12 à 13 centimètres avec trèfles des deux côtés et soutenue par deux colonnes. Les arcatures et les colonnes rappèlent assez le « *Speculum humane salvationis* » dont Berjeau a publié, à Londres, un fort beau fac simile (1).

Le nom des chevaliers se lit, en *français* pour les uns, en *latin* pour les autres, dans une banderole près de leur tête. Un sixain *français* en caractère xylographique du même coup que la planche, se trouve en dessous du parquet et apprend les hauts faits de chaque personnage. L'ordre des triades résultant de celui des trois planches au manuscrit, est le même qu'au Musée Britannique.

IV. « Hector de Troye », tourné vers la *droite*, armé, tête nue, tient une épée de la main droite et porte au bras gauche son écu *de sable à deux lions affrontés d'or*.

Je sui Hector de Troie ou li povoir fu grans.
Je vis les Greciens qui moult furent puissans.

V. « Le Roi Alexandre », est tourné vers la *droite*, armé

(1) *Speculum humane salvationis*, fac-simile par G.-Ph. BERJEAU, Londres, 1862.

et coiffé d'une toque entourée d'une couronne. Il tient de la main droite gantelée, une lance avec un fanon chargé d'*un dragon*, et du bras gauche, un écu *de gueules au lion d'or tenant une hallebarde et assis sur une chaise d'argent.*

Por me force conquis les yles d'oultremer.
D'Orient d'occident me fit sire clamer.

VI. « Jules César. » Vu de profil, il porte la couronne impériale et sur son armure un manteau ou dalmatique chargée de l'*aigle d'empire éployée de sable.* De la main droite il tient un glaive.

Empereur fu de Romme et en maintins les drois
Engletterre conquis, France et les Navarois.

I. « Josué » est vu de trois quarts, la jambe rejetée en arrière. Il est armé, couvert d'un casque, tient un glaive de la main droite et porte au bras gauche un écu *losangé d'argent et de gueules, au basilic de sable.*

Des enfans d'Israel fu ge forment ames.
Dieu fist maintes vertus pour moi c'est verites.

II. « Le Roi David » a la tête couverte d'un chapeau entouré d'une couronne. Il tient son épée de la droite et porte de la gauche un écu chargé d'*une harpe.*

Je trouvai son de harpe et de psaltérion;
Je tuai Golias le grant gaiant felon;
En bataille et ailleurs me tint on à preudom.

III. « Judas Machabæus. » Il est armé, porte le casque pointu et une lance avec pennon chargé de *deux corbeaux.*

Je tins Jherusalem et le loy de Moyse,
Qui estoit quand je vins à perdicion mise.

VII. « Le Roi Artus » est armé et coiffé d'un chapeau entouré d'une couronne. Il porte l'épée de la main droite et sur le bras gauche son écu *de gueules à trois couronnes d'or, 2 et 1.* Au recto sous la peinture on voit que la gravure représentait un écu, *parti, d'une vierge à dextre et de trois couronnes en pal, à sénestre.*

Je fu roy de Bretaigne, d'Escoche et d'Engleterre.
Maint royalme je vos par ma force conquerre.
Le *grant gaiant Zusto* fis morir et deffoire.

VIII. « Charlemane. » Armé, couronné, il porte le glaive de la main droite; son écu est : *parti de l'aigle d'empire à dextre, semé de fleurs de lys à sénestre.*

Je fu roy des Romains, d'Alemagne et de France.
Je conquis toutte Espaigne et le mis en créance
Jauniont et Agoullant ochis par ma puissance.

IX. « Godefroy de Buillon » armé et coiffé d'un casque rond, porte une épée de la main droite et son écu au bras gauche. Celui-ci est : *parti, d'argent à la croix de Jérusalem du même à dextre, de gueules à la fasce d'argent à sénestre.* M. Darcel ajoute que c'est la *fascè de Bouillon*, et que les *trois tourteaux d'or (besans), mis en pointe, sont de Boulogne.* Je crois que se sont deux erreurs. La gravure accuse au verso blanc *un rais d'escarboucle*, qui a été caché par la gouache, v. p. 7, 21, 30, 39, 47.

Je fu duc de buillon dont je maintins lonour.
Pour gerrier paiens, je vendis ma tenour.
Ens es plains de surie je conquis laumachour.
Le roi cornumarant ochis en. 1. estour.
Jherusalem conquis et le pais d'entour.
Mors fu XI^{c} ans apres nostre segnour.

LE TRIOMPHE DES NEUF PREUX (1).

Le Triomphe des neuf Preux, *dont le manuscrit m'est inconnu, je le confesse*, donne en tête de romanesques biographies, dès images de petite dimensions représentant les Preux à pied, dans des attitudes et sous des costumes peu en harmonie avec leur caractère. Ils se suivent dans l'ordre que j'ai indiqué, différent de celui que leur assignent les collections de Londres et de Paris, et les places qu'ils occupent dans l'F.

Cet ordre est plus conforme à la chronologie, à l'histoire et à la raison. Jusqu'à présent, en effet, c'est le peuple de Dieu qui ouvre les temps, et nous ne connaissons encore aucun guerrier *ante diluvien,* qui puisse marcher avant Noé, Abraham,

(1) V. p. 17, note 4.

Jacob et Moïse. Or, Josué suit immédiatement l'historien législateur du Sinaï et lui succède. Il soumet la terre de Chanaan; sa puissance est si grande que sa volonté dessèche les fleuves et que d'un regard il arrête le soleil!

La tradition de ces faits s'est maintenue jusqu'à nous.

Hector, chef de sa triade est proclamé plus vaillant que César; mais Achille aurait bien plutôt les suffrages de la postérité qui a immortalisé son nom en le rendant synonime de toutes les vertus guerrières et surtout du courage.

L'ordre adopté par le *Triomphe* est suivi par le président de Chasseneux (1) : « quorum tres erant Judæi, silicet Judas Màchabæus, Josue et David; tres Gentiles seu Pagani, Hector, Alexander Magnus, et Julius Cæsar et Alii tres Christiani fuerunt Carolus Magnus, Arthurus seu Arthurius rex Britanniæ et Gaufredus seu Godofridus Billonius. »

Si nous trouvons l'ordre ci-dessus, qui n'a pas pu varier, dans le *Triomphe* de 1487, reproduction du vieux manuscrit, et dans le catalogue de la gloire imprimé en 1529 et composé en 1527, nous avons dans l'F du XVIe siècle l'ordre païen du Musée Britannique et du héraut Berry; Jésus-Christ est rélégué à la dernière place parmi les chrétiens.

Ce dernier ordre est un indice d'ancienneté moins grande; il n'a pas été pris dans le *Roman des Preux* où les premiers graveurs et les poètes auteurs des sixains, ont du s'inspirer; mais sur des estampes dont l'ordre primitif avait été interverti. Il est hors de doute, au surplus, que chaque poète adaptait les sixains à sa fantaisie et aux circonstances, de même que le graveur modifiait les poses, les armes et les costumes des chevaliers.

Le Triomphe n'est pas sévère sous ce rapport; il nous montre :

I. Josué Roy, armé, coiffé d'un chapeau et portant une *chimère* ou un *basilic* sur son écu.

II. David est dans un costume et une pose burlesque.

III. Judas Machabæus est tout aussi fantastique.

(1) *Catalogus gloriæ mundi*, D. BARTHOLOMÆI CHASSANÆI, burgundii apud Aquas-Sextias in senatu decuriæ presidis. Lyon, Antoine Vincent, 1546, 2e édition. La première est de Lyon, 1529, il y en eût 12 jusqu'en 1649. Guigard, Bib. hér., 904.

IV. Alexandre, avec son *lion* se prélassant, porte force banderoles, indice de nouveauté.

V. Hector fait le grand écart.

VI. Jules César porte l'*aigle d'empire.*

VII. Artus se tient fièrement appuyé sur un haut écu chargé de *trois couronnes en pal.*

VIII. Charles-le-Grand, **Charlemaigne.**

IX. Godefroy de Billon est plus grave que les autres. On remarque à son armure les *rondelles* qui manquent à Metz, et qui se retrouvent dans le *Speculum salvationis.* Il tient de la main droite, un fanon ou banderole à la *croix patriarcale* et de la gauche, son écu à la *croix de Jérusalem.*

Les *Banderoles* que nous trouvons dans Bérry, à Londres, dans l'F et qui font défaut à Metz, caractérisent ces gravures.

L'édition de 1507 reproduit les mêmes types. Je n'ai pas vérifié si ce sont les mêmes planches qui d'Abbeville auraient été transportées à Paris 20 ans plus tard, ou si elles sont plus nouvelles.

L'F (1).

La suite des Preux renfermée dans l'F est sans contredit la plus curieuse de celles que nous passons en revue. On la doit à un fait déterminé, comme la suite de Metz. L'une et l'autre ne sont pas seulement une pure fantaisie d'artiste consacrant son burin et son ciseau à la mémoire des neuf Preux.

L'F et sa sœur M, unis au commencement du XVI• siècle comme l'étaient François et Marguerite et dont on ne saura jamais l'époque ni la cause de la séparation heureusement finie par M. Sauvageot, sont une de ces gracieusetés que l'on rencontre souvent. Offert au Roi chevalier, l'F devait lui remémorer les Preux auxquels on l'égalait et dont il se faisait honneur de suivre en tous points les nobles exemples.

Beaucoup plus sérieuse, la suite des Preux de Metz devait apprendre aux Lorrains et par un seul trait facile à saisir, que le fils du roi de Jérusalem, de Naples et de Sicile, suc-

(1) *An. arch.*, par DIDRON, T. XVI, p. 231 et s., planches. — V. ci-dessus, p. 18.

cesseur de Godefroid de Bouillon, fondateur de ce royaume perdu, était l'héritier de Charles II.

« En réunissant sur le bouclier du Preux des Preux les alérions fabuleux de la tour de David à la croix potencée, on parlait au peuple et à la chevalerie un langage mieux compris et plus efficace que ne l'étaient les dissertations contre les droits de Vaudémont et les rénonciations exigées de lui. »

» Car, malgré l'énergique obstination de ce prince un moment couronné à Bullegnéville, il n'osa point arborer les signes glorieux dont se parait René, matérielle figure du droit qu'avait le fiancé d'Isabelle à la couronne de Gérard d'Alsace et du faux Guillaume ; ses monnaies en font foi. »

Toujours est-il que le bijou payé par M. Sauvageot « au prix du diamant », renferme dans dix médaillons circulaires qui occupent la *haste* et les *barres transversales*, les images microscopiques des neuf Preux et de Jésus-Christ. Il s'ouvre par le milieu de manière à former deux F. adossés, dont la largeur des barres supérieures est de 0,8 et celle des barres inférieures 0,7 1/2, la hauteur de la haste est de 0,7 1/4.

Reproduit très-exactement par M. Asselineau, le dessin des médailons est rendu à côté de l'F, au double de leur exécution, de sorte qu'on distingue parfaitement les détails des armures, des costumes et des armoiries des chevaliers que leur nom accompagne. « Les uns ont le costume civil du premier tiers du XVI[e] siècle, les autres des armures du XV[e]. Tous ont la tête ornée de *plumes* comme au bas-relief du camp du drap d'or. Ils sont à cheval et l'allure des coursiers est variée. »

A *dextre*, de l'F ainsi ouvert et à *gauche* par conséquent du spectateur, Hector occupe l'extrémité de la *barre supérienre*, Alexandre le sommet de la *haste*, et César l'extrémité de la *barre inférieure*. Josué est à côté de César au milieu de la *haste* dont le pied est occupé par David.

A *sénestre*, et à droite du spectateur, Judas occupe le sommet de la *haste*, Artus l'extrémité de la *barre supérieure*, Charlemagne est au milieu de la *haste* et Jésus-Christ, à l'extrémité de la *barre inférieure*. Godefroid de Bouillon se trouve au bas de la *haste*, à côté par conséquent, d'un autre Roi de Jérusalem, David.

Hector, Alexandre, Judas et Artus occupent le *sommet* de la lettre. César, Josué, Charlemagne et le Christ, le *centre*; David et Godefroid, le *pied*.

Les intervales entre les médaillons, sont remplis par des dragons dont Callot n'aurait pas dédaigné les contours, et d'enfants jouant entr'eux.

M. Darcel, à qui nous empruntons ces détails, rapproche les médaillons des gravures mises à la suite du héraut Berry et des descriptions héraldiques de Hiérosme de Bara (1).

IV. « **Ector** » marche à *gauche*. Il est armé de toutes pièces, tient l'épée haute, porte sur l'épaule un bouclier sans armoiries. Sa coiffure est une espèce de toque avec des *plumes*. Son cheval est couvert d'une housse.

V. « **Alessan** » chevauche à *droite*. Il se retourne vers le spectateur et prend ainsi une pose distinguée sur son cheval. Il est coiffé d'une toque ornée de *plumes*. Le caparaçon du cheval porte un *A gothique*, dit M. Darcel; mais c'est « *un lion assis dans une chaire* » ou le blason que Bara lui assigne : « *d'or à un lion de gueules, armé, lampassé d'argent, assis sur une chaise de pourpre et tenant dans ses pattes une hallebarde d'argent.* Chasseneux donne les armes suivantes au roi de Macédoine : « *in campo azureo regem in solio magestatis sedentem aureum.* » Nous dirons plus loin ce qu'on doit penser de ces armoiries.

VI. « **Cesar** » marche vers la *droite*; il est vêtu d'une longue robe et coiffé d'un bonnet pointu. Il ne porte point d'armures. La housse de son cheval est armorié de *l'aigle d'empire*.

I. « **Josué** » se dirige vers la *droite*, en tournant le dos au spectateur. Il est richement vêtu d'une longue robe et tient une verge dans la main droite. Le caparaçon de son cheval porte un *dragon* ou *basilic* qu'on voit aussi sur la rondache.

II. « **David** » est cuirassé; la cotte d'armes semble faite avec des plumes; le cheval est orné de même. David porte le casque et tient un sceptre. Le cimetère pend à son côté; il a sur le dos un bouclier carré sur lequel se voit la *harpe*

(1) V. p. 12, note 1.

reproduite également sur la housse du cheval. Il marche à *gauche*.

III. « **Judas Machabée** » marche également à *gauche*. Il porte une coiffure pointue et une épée au côté. Le caparaçon de sa monture est orné de *trois corbeaux* ou *merlettes*.

VII. « **Artus** » est très-simplement armé, il tient le marteau d'armes ; son casque a la mentonnière Il porte la dalmatique et marche à *droite*· La housse de son cheval est ornée de *trois couronnes* , *2 et 1 ; une vierge sort de la dernière*.

VIII. « **Karolus.** » Charlemagne porte un chapeau pointu comme ceux de ces compagnons. Il est vêtu d'une longue et riche robe par dessus son armure. La housse de son cheval est chargée d'un écusson *parti*, *d'empire et de France*. Il marche à *droite*.

X. « **Le Christ en croix.** »

IX. « **Godefridus** » marche à *gauche*. Il est armé très-simplement et de toutes pièces; son épée est pendante; il porte le casque rond, et un bouclier carré sur l'épaule gauche On y remarque *un gonfanon à trois pendants*. L'encolure de son cheval est fortement inclinée à droite et laisse voir un objet en forme de T entre la tête du cheval et le corps du cavalier. La housse, en arriére, représente *un sautoir cantonné de 4 croix de Jérusalem*. Au centre du *sautoir*, on voit *un gonfanon à trois pendants*. En avant, la housse est ornée *d'une seule croix de Jèrusalem*. M. Darcel blasonne ainsi : « *Ecartelé en sautoir de Jèrusalem*, *sur le tout le gonfanon d'Auvergne*, qu'on crut pendant longtemps appartenir aux armoiries de Boulogne dont Godefroid était duc » (1).

(1) Nous avons dit ailleurs les relations des comtes de Dammartin avec Philippe Auguste. Le mariage de Mahaut de Dammartin, fille unique de Renaud et d'Ide de Boulogne, aussi héritière de Boulogne, avec Philippe de France, comte de Clermont, fils de Philippe Auguste et d'Agnès de Méranie. Les comtes de Dammartin portaient *un gonfanon de gueules en champ d'or*. Ils avaient, dit Hemricourt, reçu ces armes *d'un pape* en souvenir *d'une croisade*. Il est probable que l'auteur de l'F a pris les armes de la dernière comtesse de Boulogne de la maison de Dammartin pour celles des anciens comtes de Boulogne dont était Godefroid, et M. Darcel va chercher en Auvergné un gonfanon qui était à Boulogne. V. plus loin. V. aussi *la Maison de Heu*, manuscrit de l'Arsenal. Metz, 1859.

Les médaillons de l'F se distinguent encore par la profusion des draperies et des banderoles. Il est incontestable que cette suite des Preux est la dernière dans l'ordre des dates, de toutes celles que nous avons examinées.

HÔTEL DE VILLE DE METZ.

Je renverrais bien aux descriptions qui ont été faites dans les pages précédentes et surtout à celle de M. Vallet de Virville, page 27. Mais différents traits caractéristiques ont été omis ou dispersés en tant d'endroits, que je me crois obligé de résumer ce qui concerne nos cinq Preux messins. Je dis 5 aujourd'hui, car M. Pilinski nous a fait voir le *grand sabre* de Charlemagne. Je n'en comprends pas la position, mais il vaut bien le pied et le parquet de Machabée ; la forme de cette arme est très-remarquable et se reproduit souvent dans les gravures de cette époque.

Ce que personne n'a fait ressortir, c'est la grande simplicité des armures et en même temps la presque gracieuse harmonie des lignes et de l'ensemble de cette primitive estampe. Il n'y a ni manteaux, ni banderoles, ni plumes ; nous n'avons que des traits secs et sans ombre, selon la pratique du temps, figurant merveilleusement des chevaliers prêts à entrer en lice et *armés pour le combat* dont ils portent l'écu bizarre. Cependant ils n'ont point d'éperons.

A voir le pied de Machabée, les filets signalés par M. Vallet Viriville, il est évident que chaque triade formait un tout « un tableau » et que les deux chevaliers de droite et de gauche marchaient l'un vers l'autre, tandis qu'à Londres et dans Berry, je crois, ils se suivent tous et marchent généralement vers la droite. Ils défilent devant le spectateur et les trois planches pourraient s'ajouter les unes aux autres.

Toutefois l'ordre n'était pas le même dans les trois groupes; le *sabre* de Charlemagne prouve que ce prince marchait vers Artus et formait avec Godefroid le pendant de David et de Josué.

Les parquets ont aussi leur enseignement. Les trois premiers sont variés de dessins et représentent des carrelages en

marbre et en *céramique*; sans trop se compromettre on peut demander si le cailloutis qui forme celui du vainqueur de Cornumarant, n'est pas le même que l'on retrouve encore dans les rues de Verdun et de Nancy, voire même de Pau.

Répétons tout de suite que cette gravure n'offre rien qui soit spécialement religieux, sauf la couronne d'épines.

Il y a une grande différence entre les Preux de Metz, ceux de Berry et ceux de Londres dont ils semblent se rapprocher le plus La variante est plus grande encore entre les légendes ou sixains. A Metz, les inscriptions indiquant les noms ont presque totalement disparu. Il semble que le graveur avait donné à Josué le nom de Machabée. La dimension de chaque tableau était celle des autres collections, environ 27 à 30 cent. de hauteur sur 45 de largeur.

M. Vallet de Viriville a observé une *balance* comme *marque du papier* et de *fortes vergeures*. La vierge de Bruxelles se distingue également par du papier *fortement vergé* et marqué d'une *ancre* au sommet.

I. « **Josué** » marche à *droite*. Il porte la barbe, est armé de toutes pièces et coiffé d'une toque ou couronne fermée que la déchirure du papier ne permet pas de distinguer. La cotte de mailles est apparente au cou seulement. De la main droite, il s'appuie sur sa lance dont le fanon porte *un soleil* que l'on retrouve sur l'écu. P. **7, 20, 29, 34, 38, 41, 43, 46, 51.**

Des enfans d'israel fuge forment ameis
Qua[n]t dieus fit p[ar] miracle le solail aresteir
Le fleuve iordan p[ar]tir et passay rouge meir
Les mescreans ne peure[n]t co[n]tre moy dureir
De xxxij royalmes fige les roys tue[is]
Xiiij^e ans. devant que die[u] fut ne[is].

II. « **David** » marche à *droite*. Il porte aussi la barbe, est armé de toutes pièces et couronné; sa cotte de maille n'est apparente qu'au cou et sous l'aisselle. Les genouillières sont plus pointues que celles de Josué. Il porte sa lance sur l'épaule, le fanon est orné d'*une harpe*, de même que l'écu. P. **7, 20, 30, 34, 38, 41, 43, 46, 52.**

Je trouvay son de harpe et de psalteriu[n]
Et golias tuay le grant gayant felo[n]
En pluseurs gra[n]s batailes me vit on

Et apres le roy saul ie tins la regio[n]
Et si propheti[say de dieu] lanuntia[tion]
....

II. « **Judas Machabée.** » On n'en voit que le bout du pied tourné vers David et foulant un parquet différent. De la main droite, dont on voit les doigts du gantelet, il s'appuie sur une lance accusée par la hampe et par le bord du fanon qui paraît au-dessus du bouclier de David.

VIII. « **Charlemagne.** » L'extrémité recourbée de son cimetère touche presque le genou de Godefroid. Charlemagne tourne donc le dos à ce prince et s'avance vers Artus.

IX. « **Godefroid de Bouillon** » ne porte point de barbe. Il marche à *gauche* et suit Charlemagne. Il est armé de pied en cap, comme un homme d'armes, *armiger,* et non comme le Roi de Jerusalem; il porte le casque rond, la visière levée; la cotte de mailles ne se voit que sur les cuisses par l'échancrure de la cotte d'armes. De la main droite accusée seulement par le bras, il doit tenir aussi une lance et de la gauche il porte son écu de forme moins étrange, *parti, d'une bande chargée de trois aiglettes ou alérions*, qui est Lorraine, *accompagnée, en chef d'une couronne d'épines et en pointe d'un château, à dextre*, et d'*une demie croix potencée* qui est Jérusalem, *à sénestre.* La *croix* de Jérusalem disparaît sous les *alérions* de Lorraine, de même que le vaillant chef des croisés se cache sous l'armure simple et les traits juvénils du lieutenant de Charles II et du Cardinal.

On retrouve dans le *portrait*, l'anachronisme signalé par M. de Bouteiller dans le *blason* et dans le *sixain*; le premier vers de celui-ci ne se rencontre nulle part. P. 8, 21, 30, 34, 39, 42, 44, 47, 53, 56.

J]E FUS DUC DE LORRAINE APRES MES ANCESSOURS
E]t si tins de Boullon les palais et les tours
E]n plain de comeine desconfis lamassour
L]e roy cornemare[n]t occis par fort atour
J]herusale[m] conquis antyoche au retour
M]ors fus xi^c. ans apres nostre seugno[ur.

Nous avons dit, *de mémoire*, l'analogie existant entre les ar-

catures et les colonnes de la gravure du manuscrit de Berry, et les ornements du *Speculum humane salvationis*; entre les armures messines et celles du même *Speculum*. Ces dernières ont le *mentonnel*, les *rondelles* aux *épaules* et aux *genoux*, les *oreillères* et les *casques pointus*, ce qui indique une moins grande anncienneté ou une inspiration *Allemande*. Voyez Gédéon, p. 20 et 24; David, p. 36. Melchisedec, fol. 38, fig. 64, porte le chapel à *plumes*. Samson et Sanyer nous montrent la cotte de mailles avec les *rondelles*.

Or, le *Speculum salvationis* passe avec la *Bible des pauvres* et le *Cantique des cantiques*, pour l'un des monuments complets les plus anciens de la xylographie.

Sans s'accorder sur la question de priorité entre eux, on leur reconnaît une origine *Néerlandaise*, ou qu'ils sont sortis des ateliers des *frères de la vie commune*.

« Il est certain, écrivait le baron de Reiffemberg, qu'il existait aux Pays-Bas, avant le milieu du XVe siècle, quantités de *xylographes* ou *imagers* dont les gravures étaient accompagnées de légendes en caractères mobiles. Mais ces produits destinés uniquement au peuple n'otaient rien à la vogue des *miniaturistes* et des *calligraphes*. »

BLASONS DES NEUF PREUX.

L'un des détails les moins sérieux des diverses suites de Preux que nous venons d'étudier, c'est évidemment la partie héraldique. Il convient de montrer toutefois la valeur des *alérions* et de la *croix potencée*, à côté des objets de pure et moderne imagination, attribués à Josué et à ses compagnons.

I. **Josué.** Vulson de la Colombierre, le prince de la science héraldique (1), et Bara (2), lui donnent : *d'or à la tête de lion arrachée de gueules, lampassée et dentée d'argent*. Chasseneux lui

(1) *Recueil de plusieurs pièces et figures d'armoiries...* avec un discours des principes et fondements du Blason et *une nouvelle méthode de cognoistre les métaux et couleurs sur la taille douce*, par Marc Vulson de la Colombierre (le président Denis Salvaing de Boissieu). Paris, Tavernier, 1639, pet. in fol. Guigard, Bib. her., no 34.

(2) V. p. 12, note 1.

4

fait porter : *tres psittacos virides in campo aureo*; *d'or à trois perroquets verts.* D'autres disent : *d'argent à la foudre de gueules ailée et élancée d'azur, le tout chargé d'un soleil d'or à vingt-quatre rais*, et encore : *losangé d'argent et de gueules, au basilic de sable*, qu'on attribue aussi à Machabée. On ajoute un *dragon* ou une *chimère.* Le xylographe de Metz rappelle le *soleil* historique.

II. **David**, est généralement fidèle à sa *harpe* ou *lyre, sur un fond d'azur ou de gueules. D'azur à la harpe d'or, cordée d'argent; — lyram auream in campo rubeo.* On lui donne cependant aussi *une fronde d'azur, chargée de son caillou d'or, sur un fond d'argent.*

III. **Judas Machabée**, a aussi ses armes : *d'or au basilic de sable, membré et couronné de gueules*, selon Vulson et Bara. Chasseneux dit *un dragon de gueules, en champ d'argent : draconem rubeum, in campo argenteo.* On lui donne également : *d'or au rocher de sable, chargé d'une ancre droite d'argent*, et à Londres et Paris, *deux* ou *trois oiseaux, merlettes ou corbeaux*.

IV. **Hector**, suivant Bara et Vulson, portait : *d'or au lion de gueules, armé et lampassé d'argent, assis sur une chaise de pourpre et tenant avec les pattes une hallebarde d'argent, emmanchée d'azur.* Ces armes sont celles d'Alexandre, au Triomphe et dans l'F. Le président et Berry donnent au Héros troyen *deux lions se toisant sur un champ de bataille.* C'était son image et celle d'Achille : *duos leones se invicem respicientes in campo rubeo.*

V. **Alexandre**, porte : *d'or au lion de gueules, armé et lampassé d'azur, — une victoire, — un cheval, — un loup ou un bélier* selon Bara, Vulson et à Londres. Chasseneux le montre dans toute sa magnificence, sur son trône : *in campo azureo regem in solio majestatis sedentem aureum.* Berry, le Triomphe et l'F, transforment ce *roi* en *lion* et lui donnent le blason que Bara concède à Hector.

VI. **César.** Partout il porte l'*aigle d'empire, d'or, à l'aigle double éployée de sable, becquée, membrée de gueules.*

VII. **Artus**, devrait porter d'après Bara, Chasseneux et Vulson : *d'azur à trois couronnes d'or, 2 et 1, — in campo azureo tres coronas aureas.* A Londres on lui voit l'*aigle d'empire*, que Berry

fait *partir*, *d'une vierge et de trois couronnes*, 2 et 1; dans l'F, *la vierge sort de la dernière*; au Triomphe les *trois couronnes sont mises en pal.*

VIII. **Charlemagne** porte : *parti*, *d'Empire et de France.*

IX. **Godefroid de Bouillon.** L'armorial de 1396 (1) publié par M. Douet d'Arcq, donne au *duc de Lorrenne*, n° 596 : d'*or à une bande de gueules, à III esgles d'argent sur la bande.* Au *compte de Bouloinne*, *n°* 1076 : *d'or, à un fanon de gueules* et à *M. Godefroy de Bouilloingne*, frère cadet du précédent, n° 1081 : *d'or, à un fanon de gueules*, *à 1 lambel d'azur.*

Le même armorial donne au *roy de Jhérusalem*, n° 1256 : *d'argent, à une croix d'or potenchié, à IIII croixettes d'or potensiez.*

Au manuscrit de Berry, il porte comme ci-dessus, *parti, de gueules à la fasce d'argent*, qui est *Bouillon* selon M. Darcel, *Autriche* selon Varennes, *à trois tourteaux (besans) d'or en pointe*, qui seraient selon quelques-uns *Boulogne.* La gravure montre *un rais d'escarboucle* (2).

Au Triomphe, il porte la *croix de Jérusalem* sur l'écu et la *croix patriarcale* sur son pennon.

Dans l'F, il porte un *gonfanon à trois pendants*; sur son écu, et sur la housse de son cheval ce même *gonfanon* avec la *croix de Jérusalem.*

Nulle part nous ne voyons les *alérions* de Metz, que l'armorial de 1396 attribue seulement et avec raison, au duc de Lorraine. Cependant la fable des oiseaux enfilés d'une flèche sous les murs de Jérusalem devait être connue partout.

Vulson de la Colombière, se faisant l'écho d'une opinion quelconque sur cet objet, dit dans son ouvrage cité :

« L'on sait que la maison de Lorraine, outre les armes de » Jérusalem (*d'argent à la croix potencée d'or , accostée de » quatre croisettes du même*), qui sont armes pour *enquerir*

(1) *Armorial de France*, ou de 1396, publié par M. Douet d'Arcq. Paris, 1859. Guigard, Bib. hér., n° 3355. — Bib. imp. Fonds sup^t fr., n° 2542⁴. V. aussi n° 9816-3. — L'ancien Héros Breton, ibid. Colbert, n° 3263. — Cabinet hist., t. V et VI, p. 230, 281. On le dit aussi l'*Armorial de Charles VI* et *des Croisades.*

(2) *Annales archéologiques*, t. XVI, p. 239.

» prises par Godefroid de Bouillon, porte sur le tout de ses al-
» liances et *pour armes principales* : *d'or, à la bande de gueules*
» *chargée de trois alérions d'argent*, pour mémoire disent
» quelques-uns de ce que Godefroid de Bouillon estant au
» siége de Jérusalem jetta d'avanture une flèche dans la ville
» contre la tour de David, de laquelle en un coup il enfila
» trois oiseaux : ce que l'armée chrétienne prît à bonne au-
» gure et Godefroid pour devise (armoiries) (p. 6, non numé-
» rotée. »

Vulson répète la même chose en 1644, dans sa *Science héroique*. Il ajoute, p. 332, 333. n° 58, « qu'il s'en rapporte
» à la foi des auteurs qui l'ont écrit, et que Godefroid ajouta
» ces mots à sa devise après la prise de la ville : *Casus ne*
» *Deus ve.* »

Le R. P. de Varennes écrivait (1) « que les armes de Lorraine
» sont *trois alérions*, pour ce qu'un de ses ducs transpersa
» d'un coup de flèche *trois oiseaux* en volant. » Il ne dit pas que ce duc soit Godefroid, auquel il attribue *la croix potencée d'or sur un fond d'argent*. C'est lui qui dit aussi que les armes d'Autriche sont de *gueules à la fasce d'argent* (partition de l'écu de Godefroid dans Berry), parce qu'un de ses princes revenant de la bataille était couvert de sang par tout le corps sinon sous la ceinture qui lui restait.

On sait qu'en l'absence d'une généalogie régulièrement établie des ducs de Lorraine, on les a fait descendre d'un Guillaume prétendu frère de Godefroid de Bouillon, *Jovillaris baro*, *laudis et gloriæ appetentissimus*, *voluptatisque osor acerrimus*, lequel n'a jamais paru dans les nombreux actes passés avant la croisade par Baudouin et Eustache de Boulogne, avec Yde leur mère. Symphorien Champier, médecin du duc Antoine, a reconnu cette prétention dans la *Genealogia Lotharingorum ducum*, en 1537 (2).

En 1598 Henning déduisait hardiment dans son *Theatrum geneaologicum* la suite des ducs de Lorraine, rois de Jé-

(1) *Le Roy d'armes....* par le R. P. Marc Gilbert de Varennes. Paris, 1635 in-f°. La 2e édition est de 1640. Guigard, Bibl. hér., n° 30.

(2) *Genealogia Lotharingorum ducum.* Auctore Symphoriano Campegio. Lugduni, 1537, in-f°. Guigard, Bib. hér., n° 2632.

rusalem sous ce titre : *Reges hierosolymitani*, *comites Bononiensis*, *duces Lotharingiæ*, *Barri*, *Guisiæ et Aumaliæ*. On trouve les *alérions percés d'une flèche, en barre*, en tête du chapitre intitulé : *Jierosolymitani reges*, *Lotharingiæ duces ex adoptione Gothofredi Gibberis.* »

CONCLUSION.

Il n'est pas possible de mettre en doute que René d'Anjou ait été, comme je l'ai dit plusieurs fois, la cause première et l'origine de tout ce mouvement, qui, plus tard, prit de larges proportions, parce qu'il favorisait les prétentions de la maison de Lorraine au trône de France.

On voit par là, que la valeur xylographique de l'estampe de Metz s'accroitrait d'un grand mérite historique, s'il était reconnu, comme je l'établis, qu'elle se rattache à l'accession de René d'Anjou à la couronne de Lorraine. Nous le demandons sérieusement, quel autre événement eût provoqué suffisamment l'intérêt du graveur et amené *la vente de ses produits*?

J'ai dit, page 16, qu'on attachait une trop grande importance aux signes héraldiques du bouclier de Godefroid, j'aurais dû ajouter, pour exprimer toute ma pensée et répondre à M. le baron de Salis (p. 6, *in fine*) : *en tant que blason de René devenu duc de Lorraine*. Je terminais en disant : que ces signes ne constituent point, à proprement parler, le blason de Godefroid de Bouillon, mais seulement des souvenirs; souvenirs matériellement traduits, pour rendre plus évidente à tous les yeux l'origine commune des ducs de Lorraine et des rois de Jérusalem dont René était le représentant. Je reviens à cette idée, p. 19; M. le secrétaire perpétuel de la Société l'exprime également, p. 17 et 22.

Ce qui prouve le rôle que devaient jouer dans ces conjonctures difficiles les *alérions Lorrains* destinés à remplacer les *fleurs de lis* sur l'écu de René, c'est que le cardinal de Bar exigea que son neveu les portât et que Yolande d'Aragon sa mère fut forcée d'y consentir en 1419. Or, vers 1474, lorsque l'hérédité fut bien affermie, avant les attaques du Téméraire,

Louis XI dans des intentions que l'on ne peut méconnaitre, détermina le vieux René à exiger de son petit-fils qu'il mît de côté ces *alérions glorieux* pour reprendre le *nom* et les *armes d'Anjou*.

La chose, dit Champier, « fust mise au conseil de Lorraine » et fust dict : qu'il (René II) ne devoit point laisser des ARMES » QUI ESTOIENT VENUES DE GODEFROY DE BOULONGNE, ROY DE » HIÉRUSALEM, mais qu'il les povoit porter ensemble my parties » avec celles d'Anjou et de Cécile, et ainsi les manda toutes » blasonnées à son grand-père, le roy René.... de laquelle » chose fust moult desplaisant et dict : qu'ils trouveroist bien » qui porteroit ses armes. » (1)

Quant au *sixain*, nous en retrouvons presque les termes, et l'*esprit de toute cette affaire*, dans les vers composés à la mort du vainqueur de Morat et de l'Etang St-Jean.

Hardy estoit, et en avoit la fâme...
Preux Annibal... en beaulté Absalon...
Imitateur de ce PREUX, ROY SANS BLASME,
SON VRAY ANCESTRE, GODEFROY DE BILLON (2).

Pau, novembre 1861.

(1) *Histoire de René d'Anjou*, par M. le vicomte F.-L. de VILLENEUVE-BARGEMONT. Paris 1825, t. III, p. 145.
(2) *Ibid.*, t. III, p. 315.

PAU, IMPRIMERIE É. VIGNANCOUR.



